

Association des Abonnés

AU

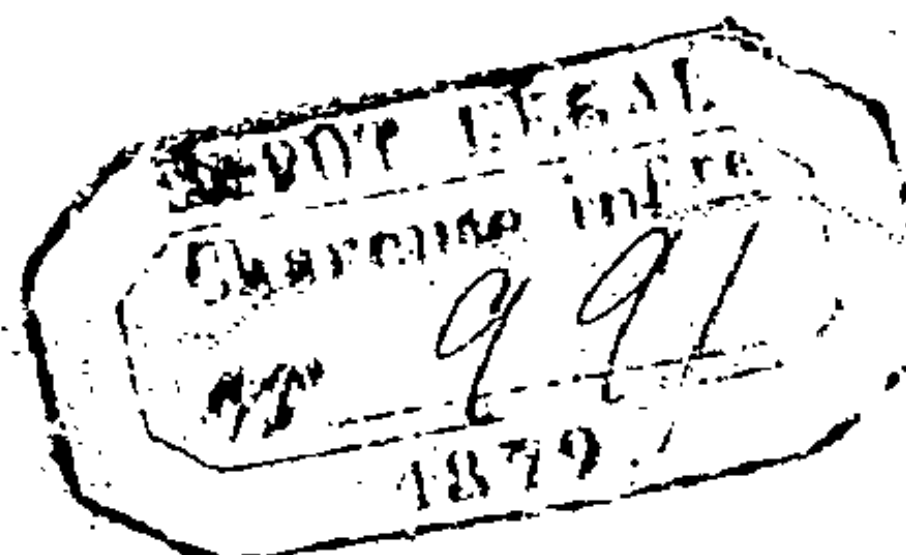
TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins
PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



SEPTEMBRE 1909. — N° 63

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le BRIS DES GLACES

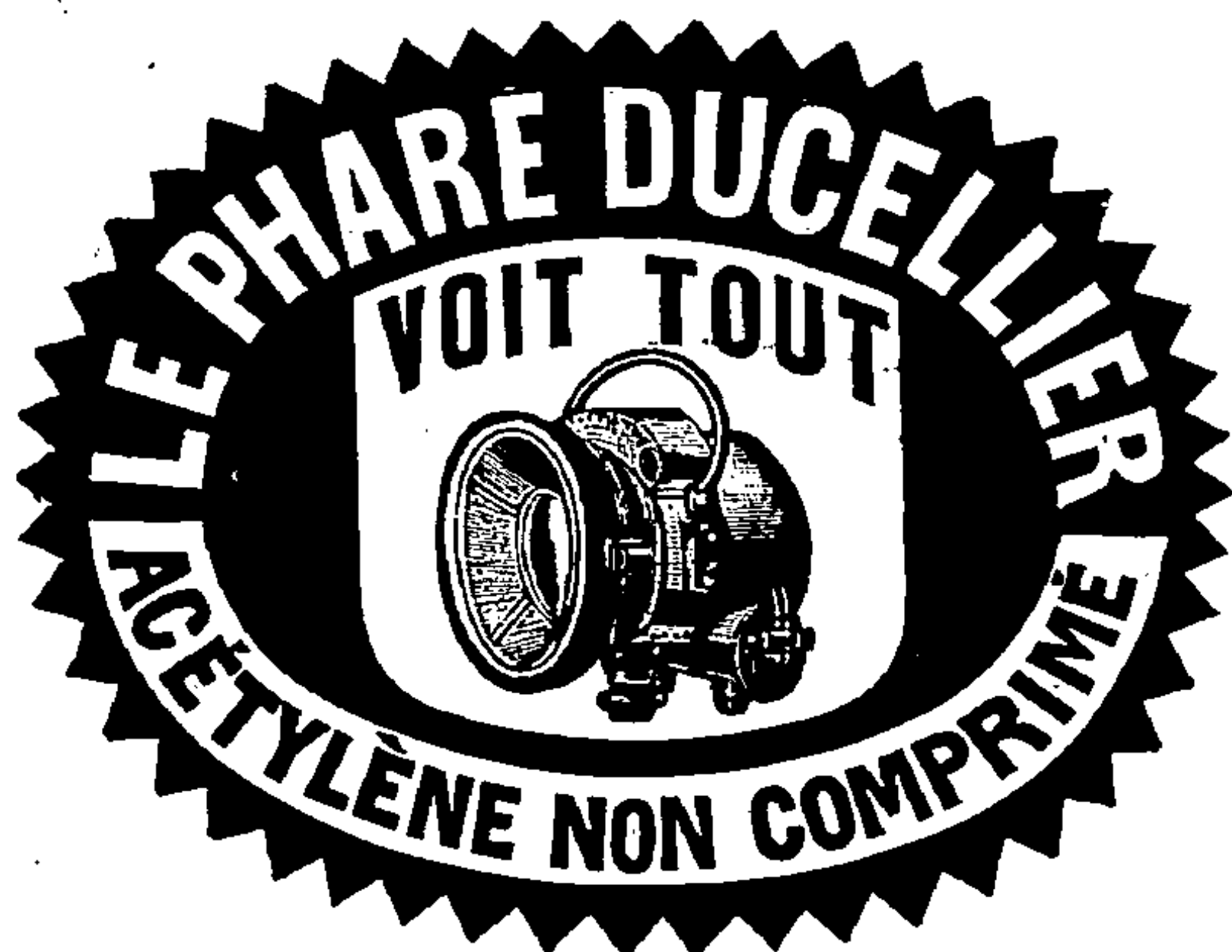
Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.



Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin

près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS

ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.

Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.

Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.

Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-73.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS

POUR MANGER DES

POIS TENDRES

EXIGER
LA MARQUE

CUISINIER



CUISINÉS PAR
AMIEUX
FRÈRES

MARMITE

Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers

et

Infirmières diplômés



AMBULANCES

DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN

6, rue Oudinot,

Directeur.

PARIS

A partir du 1^{er} Juillet, 45, Rue VANEAU.

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAISS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, B⁴ St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du B⁴ Sébastopol)

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 305-82.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL

18, Rue Saint-Augustin (II^e)

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEINAGEMENTS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

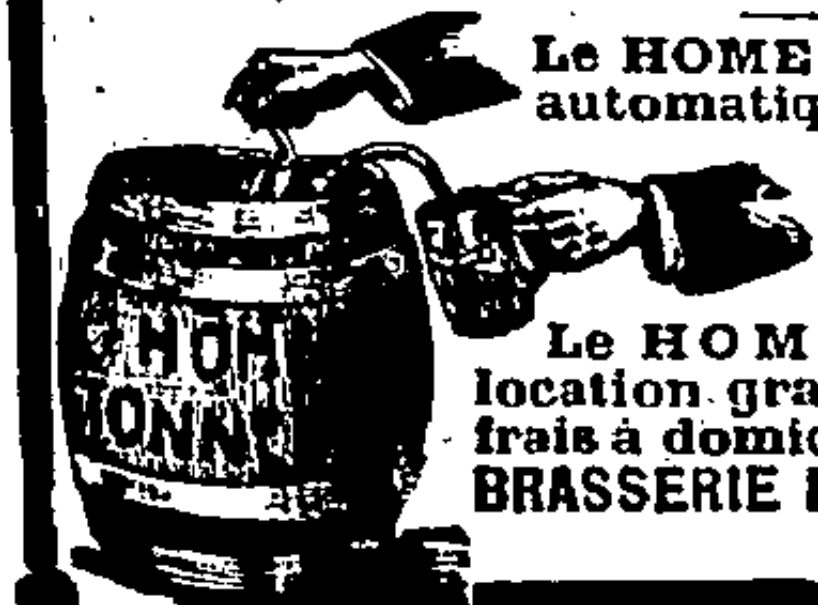
MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

Les Meilleures

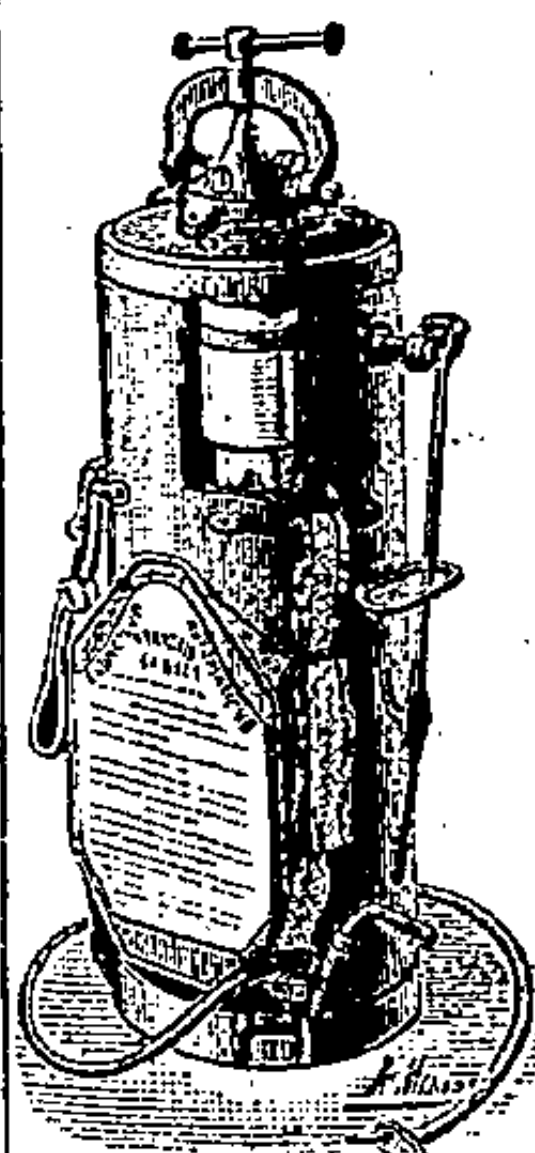
BIÈRES à Domicile

TOUJOURS SOUS PRESSION, TOUJOURS FRAICHES
Livrées par **HOME-TONNELET**
5 ou 10 lit. dans le
aux mêmes prix que les Bières en Bouteilles
(Bières Munich, Pilsen, etc.)



Le HOME-TONNELET est un Appareil automatique pour la consommation de la bière au fur et à mesure des besoins, à l'abri de l'air et sous pression constante d'acide carbonique.
Le HOME-TONNELET déposé en location gratuite, est livré et repris sans frais à domicile. - Livraisons matin et soir.
BRASSERIE FANTA, 6, Rue Guyot, PARIS.
TÉLÉPHONE : 513.82

EXTINCTEUR AUTOMATIQUE FRANÇAIS



Le seul étant toujours prêt à fonctionner quelle que soit la charge de son fonctionnement
Système Ch. BLON, breveté en France et à l'étranger, inventeur de l'automatique.

17, Rue des Messageries, PARIS

Extincteur perfectionné débarrasse de tous accessoires. — Appareil portatif à main et à dos.

LIQUIDE INOFFENSIF sans acide sulfurique.
Envoi franco de prospectus et dessins.

Adopté par toutes les grandes administrations et magasins. — Envoi franco de la liste des maisons qui ont adopté l'appareil.

Charges pour tous systèmes d'extincteurs.

Remise 10 % aux adhérents.

Lits, Fauteuils, Voitures et Appareils mécaniques pour Malades et Blessés.

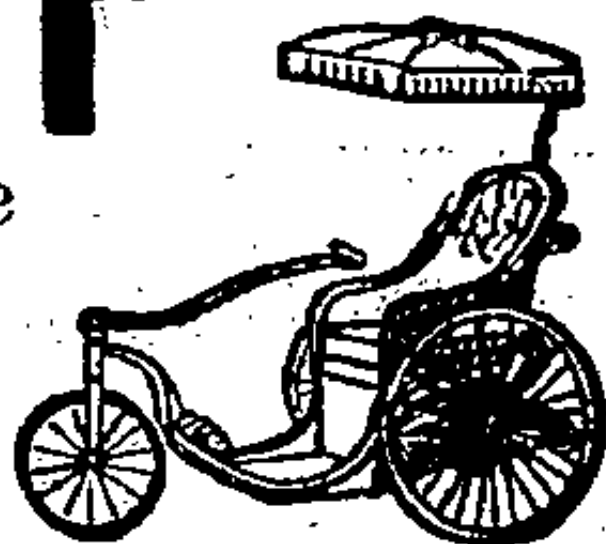
DUPONT

10, Rue Hautefeuille
PARIS (VI^e)

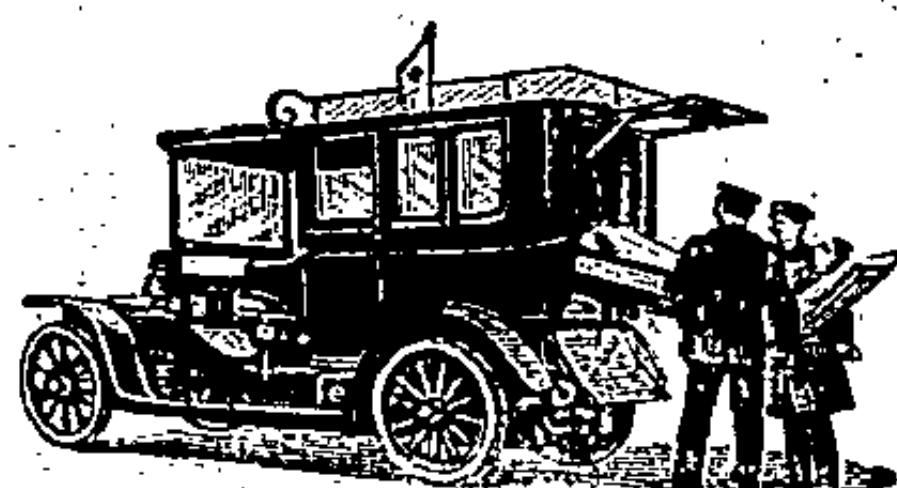
MAISON FONDÉE EN 1847
Aucune Succursale.



FAUTEUIL
avec grandes roues,
mû par 2 manivelles.



VOITURE
de
Promenades.



Transport de malades et blessés en ambulances automobiles, munies d'un nouvel appareil de suspension (breveté) évitant toute secousse.

Paris - Province - Étranger

TÉLÉPHONE 818-67

MACHINES A ÉCRIRE

Grand Choix d'OCCASIONS

de tous systèmes, garanties depuis 100 fr.

LOCATIONS

Fournitures pour toutes machines

KELLER

110, place Lafayette. — Tél. 436-59



ON IMPRIME SOI-MÊME

Le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires, ont souvent besoin de reproduire un grand nombre d'exemplaires des documents ; des prix courants, des dessins ou travaux à la machine à écrire. Mais, au lieu de recourir à un imprimeur, il est plus rapide et plus économique de faire ces



reproductions chez soi au moyen de l'isographe inventé par un professionnel, M. Delpy, directeur du Comptoir général des machines à écrire. Avec son rouleau mécanique, l'isoplane, l'encrage automatique est instantané. L'isostyle est le même appareil, rotatif, qui permet d'obtenir sans fatigue 3 000 copies à raison de 60 à 80 à la minute. Catalogue illustré franco sur demande à M. N. DELPY, directeur du Comptoir général des machines à écrire et imprimer soi-même, 17, rue d'Arcole, à Paris. Téléphone : 819-08.

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
de tous appareils
d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans le plus bref délai.

Remise de 10 0/0 aux membres de l'Association.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION

Exposition de Venise
(VII^e Congrès international
d'Hydrologie 1905.)
DIPLOME de MÉRITE

CHAMPS-ELYSEES

THERMES URBAINS

avec Buvette d'Eaux Minérales naturelles.

International Exhibition
of health food and Hygiène London
Septembre 1906.
GRAND PRIX

PENSIONNAIRES 15, rue Chateaubriand

EXTERNES

Douches froides et chaudes, générales et locales minéralisées et médicamenteuses
Massage sous l'eau. — Sudation, Inhalations
Entérocluse. — Chatel-Guyon, Plombières, Vichy
Traitement de Luxeuil. Hydrothérapie de l'appareil utérin
Electricité statique et Haute fréquence. Rayons X et Ozone
Neurasthénie — **Morphinomanie**
Convalescences — Régimes

aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**

Téléphone : 570-24. — Visiter ou écrire pour recevoir la notice. — ADMINISTRATION — DIRECTION MÉDICALES

Maison de Santé de Picpus * Pavillon Charcot Annexe)

8 et 10, Rue Picpus — DEUX ÉTABLISSEMENTS DISTINCTS — 138, Boulevard Diderot

D^r P. POTIER, O. I.  MÉDECIN-DIRECTEUR,

Ancien Interne, Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris.

D^r SALIN, Médecin adjoint

Pavillon

d'Hydrothérapie

D^r SIGNEZ, O. I. , Médecin-consultant

ETABLISSEMENT SPÉCIAL

*Pour le traitement des Maladies Mentales
et Nerveuses des deux sexes :*

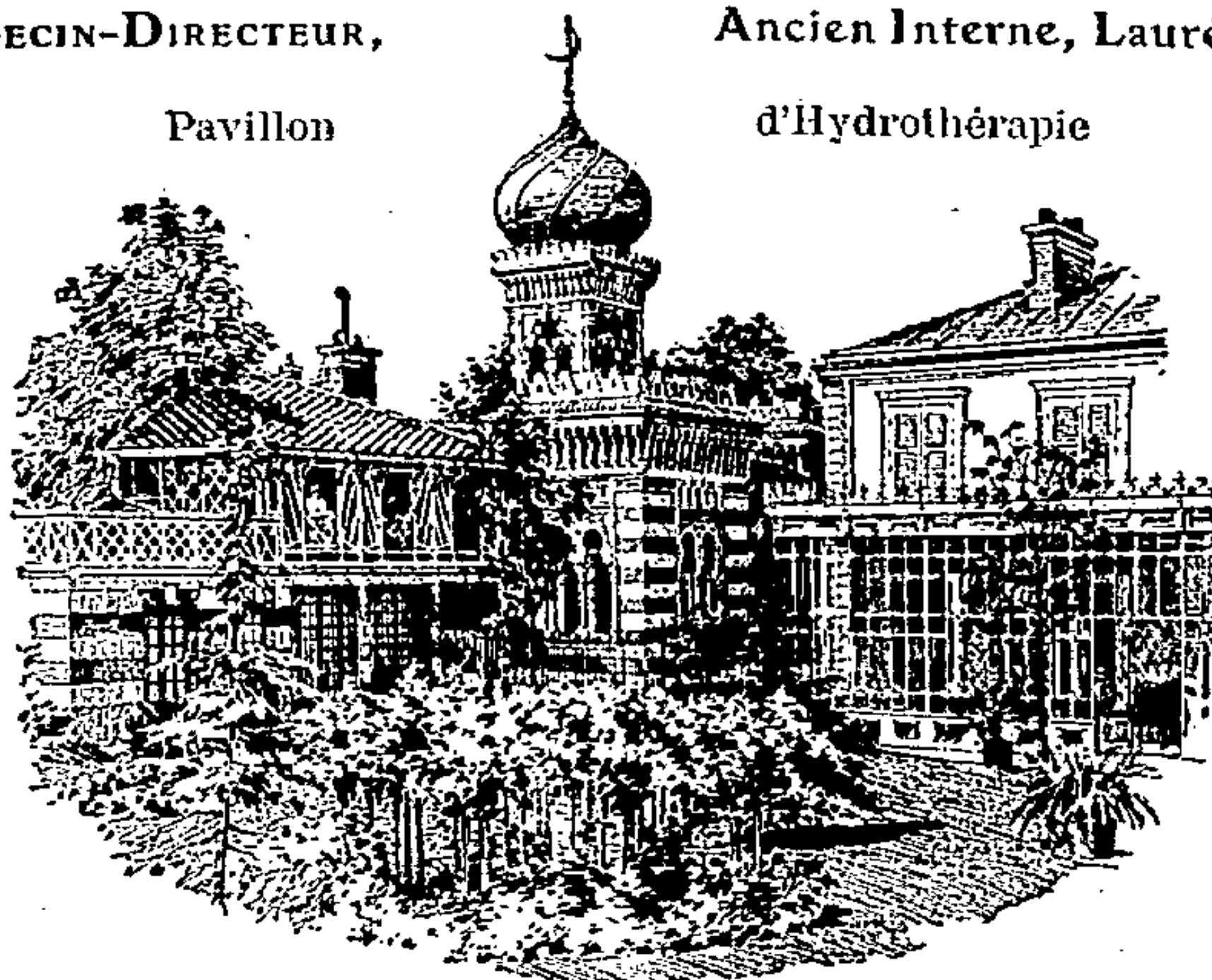
**Hystérie, Epilepsie, Neurasthénie
et Affections cérébrales,
Paralysies et délires toxiques**

GRAND PARC ET PAVILLON SÉPARÉS

CHAPELLE. — SALONS DE RÉUNION

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE : 939-83



Grand Etablissement

D'HYDROTHERAPIE MÉDICALE

et Maison de Convalescence

PENSIONNAIRES ET EXTERNES

Piscine, Appareils Berthe,

Appareil Bain, Douche, Massage,

Maladies nerveuses

et de la Nutrition, Morphinomanie.

TÉLÉPHONE : 939-83

Station du Métropolitain près l'établissement : PLACE DE LA NATION

AUTOMOBILES

GARAGE CENTRAL

4, Rue Buffault (Faubourg Montmartre).

LOCAL POUR 80 VOITURES

♦ OUVERT TOUTE LA NUIT ♦

Entretien. — Réparations.

Téléphone 307-52.

Téléphone 307-52.

LINOLEUM

Incrusté, Uni, Imprimé

*Reproduction parfaite en Linoleum incrusté
des bois naturels et des plus riches tapis.*

J. PÉRÈS

94, rue des Marais (près le faubourg St-Martin).

La Maison n'a pas de Succursale.

Téléphone 443-14.

Téléphone 443-14.

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.98

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION LES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

De Douville Maillefeu, 428, boulevard Courcelles, Tél. 547-51.

Lahure, éditeur, 9, rue de Fleury. Tél. 704-44.

J. Perrigot, ingénieur, 78, rue d'Anjou. Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 148-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 21, rue de Berlin, Tél. 254-61.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour 35, rue de Ponthieu, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tolhu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré. Tél. 258-14.

INGENIEUR-CONSEIL

M. Herbert Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION pour
Diabétiques
 Pains, Farines, Pâtes, Chocolats, Liqueurs, Bonbons, etc.
SUCRE EDULCOR (le seul Permis)
 PH^{ie} de la CROIX DE GENEVE, 142 3^d St-Germain, Paris.
DEMANDER LE CATALOGUE

MÊME MAISON Nouveau Produit Scientifique

La LITHARSYNE
guérit le **DIABÈTE**
 Des Milliers d'Attestations Médicales

ASSUREZ-VOUS contre le

VOL

au
LLOYD NEERLANDAIS
 11, Rue Laffitte, PARIS

Inspecteur sur demande Téléphone 248.24.

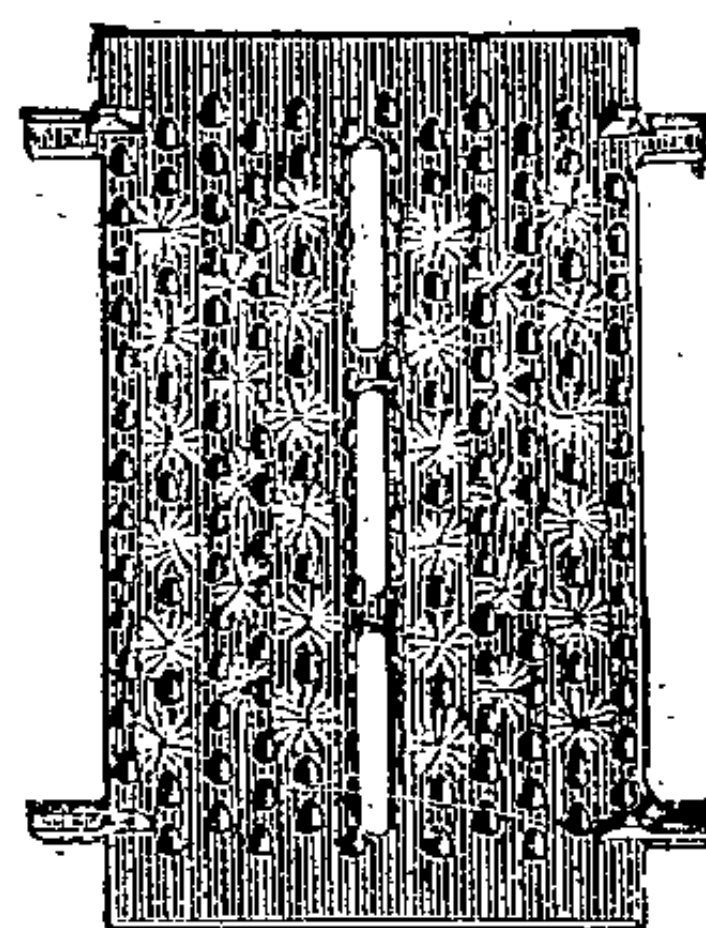
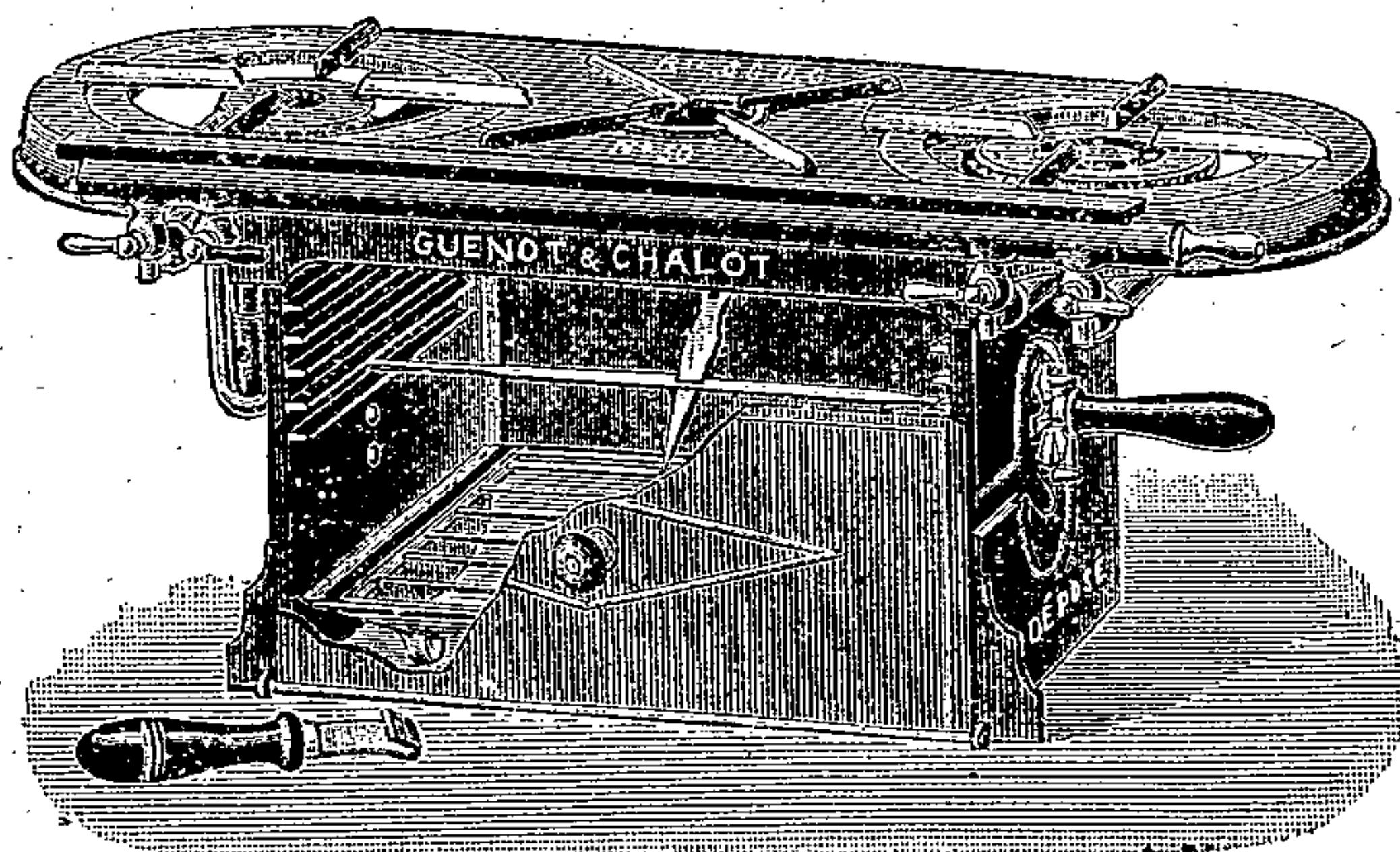
Pour COLLATIONS, LUNCHS, SOIRÉES
PRENEZ LE GRAND CRÉMANT
COMTE DE CARIGNY
 GARANTI METHODE CHAMPENOISE
 VIN RIVALISANT AVEC TOUTES LES BONNES MARQUES DE CHAMPAGNE

Echantillon à domicile { La bouteille 1 fr. 60
 La 1/2 — 1 fr. 10

TÉLÉPHONE 415-12 **ADRESSE : COMTE DE CARIGNY** TÉLÉPHONE 415-12
PARIS - 12, Rue Alexandre-Parodi, 12 - PARIS

Réchauds à Gaz " PLAFOND AMIANTE "

L'INDISPENSABLE



Vue du Plafond
 d'Amiante.

N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
 et
 sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 **PARIS**

TÉLÉPHONE 423.49

SOMMAIRE

	Pages.
Une lettre à M. Millerand	3
Des réformes !	3
Améliorations postales	4
Les médecins et le téléphone	5
L'administration condamnée	6
Echos de partout	7
Nouvelles installations téléphoniques de Paris, par M. H.-E.-A. André (suite)	8
A travers la presse	41
Les méthodes industrielles pour le développement du téléphone (suite et fin).	41

UNE

LETTRE A M. MILLERAND

La lettre suivante a été adressée à M. Millerand à la suite de sa nomination au ministère des P. T. T. :

Monsieur le Ministre,

L'Association des Abonnés au Téléphone croit devoir vous féliciter et se féliciter également de votre nomination à la tête du service des Postes, Télégraphes et Téléphones. Elle espère trouver en vous le ministre réformateur que les abonnés attendent depuis si longtemps. Nous nous rappelons les résultats utiles qu'a produits votre passage au ministère du commerce, et nous n'avons pas oublié le programme de réforme téléphonique que vous aviez élaboré à ce moment, et dont malheureusement, après votre départ, l'exécution a été retardée au détriment de la bonne marche du service.

L'Association des Abonnés au Téléphone est née en 1904 du mécontentement général provoqué par la désorganisation téléphonique. Notre but est de collaborer avec l'Administration en lui faisant connaître les justes revendications des abonnés.

Malheureusement notre rôle n'a pas toujours été compris, ni facilité par les pouvoirs publics. M. Bérard et M. Simyan nous ont promis beaucoup, mais nous attendons encore l'exécution de la plupart de leurs promesses. Cependant nous avons obtenu au moins deux résultats importants : la transformation du réseau de Paris en Batterie Centrale (qui s'achève lente-

ment) et la non application d'articles draconiens du règlement.

Nous aurons l'honneur à la rentrée, Monsieur le Ministre, de vous demander une audience pour vous exposer notre programme et les desiderata actuels des Abonnés au Téléphone.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,

Le Vice-Président,

MARQUIS DE MONTEBELLO ERNEST ARCHDEACON.

DES RÉFORMES !

L'autonomie des Téléphones. — Les réclamations des abonnés. — L'Etat doit satisfaire ses clients.

Comme nous l'avons brièvement annoncé dans notre bulletin d'août, M. Millerand a fait un grand pas dans la voie de l'autonomie des téléphones, ébauchée, il y deux ans, pour la région de Paris.

Désormais l'exploitation et le matériel téléphoniques sont réunis sous une seule direction, confiée à M. Estaunié, qui, nous l'espérons, saura désormais donner une vigoureuse impulsion à ce service désormais séparé du télégraphe.

Mais si l'exploitation téléphonique est devenue autonome, il n'en est pas encore de même du personnel et de la comptabilité. Il faudra en arriver à l'autonomie complète, seule condition de la bonne marche du service.

Nous comprenons fort bien que M. Millerand n'ait pas pu, du jour au lendemain, réaliser toute la réforme d'un trait de plume : la question de la comptabilité notamment est délicate. Mais nous espérons bien qu'il ne tardera pas à parachever son œuvre.

* *

D'autre part, *il est urgent de donner des satisfactions positives aux abonnés*, clients qui paient, qui paient même très cher pour être mal servis, et que l'Etat jusqu'ici a trop dédaignés.

Il faut, nous l'avons dit, leur ouvrir les portes des commissions administratives et réformer un règlement trop draconien.

Il faut aussi et surtout que *toutes leurs réclamations soient prises en considération sérieuse*. Toute plainte d'un client de l'Etat-patron mérite d'être étudiée.

Depuis quelques années, de fâcheuses habitudes s'étaient introduites au service des réclamations. Un coup de tampon sur la lettre remplaçait l'enquête; on répondait à l'abonné par une formule toute prête, et la plainte était classée dans le dossier des « abonnés satisfaits. »

De tels procédés ne sont pas dignes d'un service d'Etat. Nous espérons que M. Millerand mettra fin au *système du tampon*, que nous lui signalons, — et qu'il tiendra la main pour que le service des réclamations s'acquitte consciencieusement de sa tâche.

Améliorations postales.

Les projets et les actes de M. Millerand. — L'accélération des distributions — L'attente devant les guichets: lettres recommandées et réforme des mandats poste.

M. Millerand après avoir pris connaissance du rapport technique très détaillé d'un des ingénieurs qu'il a envoyés en Suisse pour y étudier le fonctionnement postal, entreprend une série de réformes dans le service postal. La première a pour but d'accélérer la distribution des correspondances.

Actuellement, les correspondances pour les départements, déposées après 7 h. 30 du matin dans les boîtes aux lettres de la capitale, sont, en presque totalité, conservées pour l'expédition du soir.

Dès son arrivée au ministère des travaux publics, des postes et des télégraphes, M. Millerand, frappé de cette situation, s'est préoccupé de l'améliorer.

A partir du 1^{er} octobre prochain, et grâce à une organisation nouvelle appropriée, les objets de correspondance, recueillis jusqu'à deux heures de l'après-midi, seront dirigés sur les gares et expédiés sans retard par tous les trains favorables à leur acheminement, dont certains jusqu'ici n'étaient pas utilisés par le service postal.

Ainsi, les lettres jetées à la boîte, à Paris, avant 9 h. 40 du matin, seront à Lille à 4 h. 56

du soir, à Châlons-sur-Marne à 2 h. 35, à Nancy à 5 h. 49. Celles déposées avant midi parviendront à Douai à 5 h. 24, à Reims à 3 h. 58, à Tours à 5 h. 27 et celles recueillies jusqu'à 2 heures du soir arriveront à Orléans à 5 h. 53, à Troyes à 5 h. 49, à Evreux à 5 h. 28, à Rouen à 6 h. 14, etc., etc...

Les correspondances à destination des grandes villes avoisinant Paris dans un rayon de 200 à 300 kilomètres pourront donc être distribuées le jour même. Certaines même bénéficieront, le lendemain, d'une avance dans leur distribution.

Le public et notamment les commerçants auront donc intérêt à remettre dans la journée leur courrier à la poste au fur et à mesure de sa préparation.

★★

M. Millerand a voulu aussi réduire au strict minimum l'attente, devant les guichets des bureaux de poste, des personnes ayant à recommander une lettre. On ne sait que trop à quelle perte de temps on s'expose lorsqu'on a une lettre à recommander. L'employé, après avoir apposé les timbres sur l'enveloppe, se trouve obligé d'inscrire une série d'indications sur un registre spécial, et cette besogne s'accomplit sous les yeux du public qui attend... Dorénavant, cette dernière opération sera considérée comme un travail de bureau et échappera aux yeux du public. L'employé se bornera à détacher un ticket d'un registre à souche, qu'il appliquera sur l'enveloppe de la lettre à recommander. On évitera ainsi une perte de temps appréciable.

Cette innovation s'opérera incessamment. Le ministre des P. T. T., si les résultats de cette expérience sont concluants, — ce dont personne ne doute, — étendra cette réforme aux lettres chargées.

★★

Enfin on annonce que M. Millerand serait disposé à réaliser la réforme — si impatiemment attendue, — des mandats-poste, suivant le système proposé par M. Gauthier.

Tout récemment, dans une série d'articles judicieux, M. Gauthier, ancien ministre des Travaux publics et sénateur de l'Aude, a comparé les avantages faits par les diverses administrations postales à leur public. Il n'a pas

eu de peine à démontrer qu'en Suisse, par exemple, et en d'autres pays étrangers l'une quelconque des opérations postales demandait quatre fois moins de temps que chez nous...

Il a considéré, comme on peut le faire à sa place, le travail énorme d'écritures et de paperasserie imposé aux postiers des guichets, dans les bureaux parisiens et ceux des grandes villes : qu'il s'agisse d'un mandat, c'est non seulement l'ensemble des mentions nécessaires qu'il leur faut écrire, mais c'est aussi, sur un registre de contrôle, la répétition de ces mentions. Qu'il s'agisse d'une lettre recommandée ou, surtout, chargée, les formalités n'en finissent plus... Enfin, imaginez le guichet, l'unique guichet des versements obstrué par la fatidique petite bonne qui apporte de l'argent à la caisse d'épargne. Alors, c'est simplement fou.

Plus l'employé travaille, sans une minute de répit, plus le public se plaint et fait chorus pour affirmer que les bureaux de poste sont bien les endroits les plus déplaisants, les plus énervants de la terre.

Que se passe-t-il, au contraire, en Suisse ou dans l'un quelconque de ces pays bienheureux visités par M. Gauthier ? Ceci : la formule du mandat une fois prise, c'est fini. Il en est de même pour les plis recommandés ou chargés. Le soir, des employés débutants mettent à jour les livres de contrôle. L'employé du guichet se borne aux vérifications. Le travail de caisse et de contrôle n'est point fait par lui. Et le public, enchanté d'autant de célérité, défile avec promptitude.

Pourquoi ce qui se fait en Suisse serait-il impossible chez nous ? C'est ce que M. Millebrand, après M. Gauthier, s'est demandé. Et on assure que ce système sera prochainement introduit en France. Acceptons-en l'augure.

LES MÉDECINS ET LE TÉLÉPHONE

Une nouvelle taquinerie de l'Administration.

Le *Progrès médical* publie l'information suivante et la commente en des termes que nous ne saurions trop approuver :

Décidément, notre confrère Simyan n'est pas tombé du Sous-Secrétariat des postes par

vertige de popularité, car on peut affirmer qu'il ne l'a recherchée, ni dans le public, ni parmi ses fonctionnaires, ni parmi les médecins. Ces derniers surtout n'ont aucune raison pour être satisfaits, et il ne semble pas que les « Médecins des postes », à Paris du moins, aient conservé le meilleur souvenir du « Patron » médecin. Je crois même que le confrère de la rue de Grenelle ne les recevait pas du tout ; ce qui, réflexion faite, pouvait être considéré comme la « manière douce », car l'audience directe passait plutôt pour être réfrigérante.

Le pouvoir doit griser d'autant plus facilement qu'on est de constitution plus fragile, et il n'est donné qu'aux hommes supérieurs d'occuper les plus hautes situations politiques ou sociales sans perdre de vue les amis de la première heure, qu'ils soient petits ou grands, mais en affectant au contraire de ne pas paraître ignorer la grande famille corporative dont on est modestement issu. Ce sera la gloire du Dr Clemenceau d'être resté l'ami de ses amis les plus humbles, et d'avoir honoré les praticiens d'un accueil quelquefois brutal dans la forme, mais toujours bienveillant. Il n'a pas renié ses origines, et il n'apparaît pas que cette gratitude élégante, qu'elle fût sincère ou « politique », ait nui à l'autorité du premier Ministre, ou l'ait gêné de la moindre façon dans l'exercice impérial de ses hautes fonctions.

Or donc, l'Administration des postes vient de faire la niche de supprimer la réduction de cent francs dont les médecins de l'Assistance médicale (médecins et chirurgiens des hôpitaux, médecins du service à domicile) bénéficiaient sur l'abonnement au téléphone, grâce à l'intervention tenace et amicale de M. le Directeur général de l'Assistance publique de Paris. Cette dernière Administration s'est empressée d'aviser, dans les termes suivants, les médecins lésés :

Paris, 4 août 1909.

Monsieur le Docteur,

J'ai le regret d'avoir à vous informer que, par lettre en date du 25 mai dernier, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des postes et télégraphes m'a fait part de sa décision, prise sur l'avis de M. le Ministre des Finances, de ramener au plein tarif de 400 fr. par an les abonnements souscrits par l'Assistance publique au tarif réduit de 300 fr. au domicile des membres de son corps médical.

Malgré toutes mes instances, je n'ai pu obtenir

que cette décision fût rapportée, et une nouvelle lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat, en date du 3 juillet, m'en a, au contraire, apporté confirmation. M. le Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, vient de me faire savoir que cette décision aurait son effet à partir du premier octobre 1909, etc.....

En même temps, ou du moins avec plus d'empressement, les mêmes médecins recevaient de l'Administration des postes, ce doux billet :

Paris, 3 août 1909.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration m'a prescrit de porter au taux de 400 francs l'abonnement forfaitaire du réseau de Paris, souscrit pour votre usage par M. le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique. Cette transformation doit coïncider avec l'expiration du trimestre en cours.

En vue de régulariser la situation, je vous adresse 2 formules de contrat que vous aurez à signer après les avoir fait timbrer dans un bureau de l'enregistrement (0 fr. 60).

Je vous prie de vouloir bien me renvoyer ces pièces le plus tôt possible après régularisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance, etc.

Cette mesure mesquine, qui n'est pas de nature à combler les déficits dont on grève le budget public, se comprend d'autant moins qu'il s'agit de médecins susceptibles d'être appelés d'urgence à tout instant pour la cause des malheureux.

On doit pouvoir disposer en permanence d'un chirurgien ou d'un médecin ; mais encore faut-il que l'un ou l'autre ne soit pas seul à faire les frais de la célérité qu'on est en droit d'escompter. Les hôpitaux doivent être, au nom du bien public, en communication constante avec les chefs de service, et c'est pour assurer ce contact que les médecins versaient 300 francs sur 400 : franchement ils y mettaient du leur ! Je ne sais ce que pensent les chirurgiens des hôpitaux, mais s'ils se refusaient à contracter l'abonnement intégral qu'on leur propose, ce serait le désarroi dans l'Assistance publique, et les malades payeraient la casse. Il est vrai que les médecins ont toujours eu conscience de leurs devoirs de haute humanité ; il n'est pas moins triste de constater que la conscience médicale est trop souvent exploitée.

Ce système qui consiste à poursuivre le médecin de tracasseries fiscales ou autres est absurde, inhumain, antisocial et antipolitique au premier chef. Qu'on le veuille ou non, le

médecin moderne joue un rôle de plus en plus grand, et lui seul est de nature, par biologie professionnelle, à survivre et à s'adapter à tous les bouleversements sociaux. Ménagez toujours le médecin pour le cas où vous pourrez avoir besoin de lui ! Vous le voulez d'urgence ? Aidez le donc à vous satisfaire !

Au reste, la vraie formule sociale, applicable à tous les médecins, et pour le plus grand bien d'une société malade, est la suivante : *le téléphone obligatoire et gratuit.* CORNET.

Espérons que M. Millerand et M. Cochery pourront satisfaire les justes revendications du corps médical, en invitant, par exemple, l'Assistance publique à parfaire la différence.

L'ADMINISTRATION CONDAMNÉE

Nous donnons ci-dessous, d'après la *Gazette des Tribunaux*, le jugement qui condamna le 9 juillet dernier M. Simyan sur la poursuite du docteur Sersiron, et dont nous avons déjà parlé dans notre précédent *Bulletin* :

JUSTICE DE PAIX DE PARIS (7^e arrond.)

Présidence de M. JOZON, juge-suppléant.

Audience du 7 juillet 1909.

NUMERO D'UN ABONNÉ ATTRIBUÉ A PLUSIEURS AUTRES. — FAUTE. — COMPÉTENCE JUDICIAIRE.

L'administration des téléphones commet une faute dommageable lorsqu'elle attribue un numéro de téléphone à deux abonnés, en même temps qu'à la personne qui en était titulaire depuis plusieurs années

La juridiction ordinaire est compétente pour statuer sur la demande de dommages et intérêts formée par cet abonné; en pareil cas, en effet, le juge n'est pas appelé à juger un acte administratif accompli par des agents de l'Etat agissant dans l'exercice des pouvoirs publics, mais un acte fait pour la gestion d'une industrie dont le monopole appartient à l'Etat.

Ces solutions résultent du jugement suivant :

« Le Tribunal ;

« Attendu que, par exploit de Pierre, huis-

sier, en date du 29 juin dernier, le docteur Sersiron demande que le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes soit condamné à lui payer la somme de 600 francs, à titre de dommages-intérêts, en réparation du préjudice que lui a causé l'administration des téléphones en attribuant pour l'année 1909, à deux autres abonnés en même temps qu'à lui-même, le numéro d'appel 687-39, dont il était titulaire depuis l'année 1904 ;

« Attendu que le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes se borne à opposer une exception d'incompétence basée sur ce que la demande du docteur Sersiron est du ressort de la juridiction administrative, et non des Tribunaux judiciaires ;

« Qu'il convient donc d'abord d'examiner l'exception proposée ;

« Attendu que la demande du docteur Sersiron est basée uniquement sur la faute que l'administration des téléphones aurait commise en attribuant pour l'année 1909 le même numéro d'appel à deux autres abonnés en même temps qu'au demandeur ;

« Qu'il n'y a donc pas lieu, dans l'espèce, pour le Tribunal d'apprécier des actes administratifs des agents de l'Etat agissant comme pouvoir public, mais bien un des actes de gestion que l'administration des téléphones accomplit en qualité de gérant d'un service public et à l'occasion d'une industrie dont le monopole lui appartient ;

« Que, dans ces circonstances, la compétence administrative ne saurait se justifier en l'absence de loi spéciale (Laferrière, *De la juridiction administrative*, t. Ier, p. 485) ;

« Attendu, au fond, que la faute reprochée par le demandeur à l'administration des téléphones est reconnue par une lettre que cette administration lui a adressée à la date du 24 juin dernier et qui sera enregistrée en même temps que le présent jugement ;

« Attendu que le demandeur a ainsi subi un préjudice résultant, d'une part du trouble causé dans sa jouissance par les appels téléphoniques destinés aux deux autres titulaires du même numéro, d'autre part et surtout par le fait qu'un certain nombre de ses clients, le demandant au téléphone, se sont trouvés en présence de ces deux autres titulaires, sans pouvoir toucher le demandeur ;

« Attendu que le Tribunal a les éléments

pour fixer l'importance de ce préjudice à la somme de 200 francs ;

« Par ces motifs :

« Se déclare compétent et condamne le défendeur à payer au demandeur la somme de 200 francs, à titre de dommages-intérêts, et aux dépens. »

OBSERVATIONS. — Voir, dans le même sens : Trib. civ. Seine (1^{re} Ch.), 15 janvier 1907 (*Rec. Gaz. des Trib.*, 1907, 1^{er} sem., 2.193).

Echos de Partout

Réduction des taxes télégraphiques pour l'étranger.

On sait qu'un remaniement des taxes télégraphiques internationales était en préparation. C'est aujourd'hui chose faite.

A la suite de la Conférence internationale qui s'est tenue à Lisbonne en 1908, les modifications suivantes ont été apportées aux tarifs télégraphiques :

Relations avec l'Espagne, taxe 0 fr. 15 par mot au lieu de 0 fr. 20 ; avec l'Italie, 0 fr. 175 par mot au lieu de 0 fr. 20 ; avec le Danemark, 0 fr. 20 au lieu de 0 fr. 245 ; avec Gibraltar, 0 fr. 20 par mot au lieu de 0 fr. 245 ; avec la Suède, 0 fr. 25 par mot au lieu de 0 fr. 28 ; avec la Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Roumanie et Serbie, 0 fr. 25 par mot au lieu de 0 fr. 285 ; avec la Norvège, 0 fr. 30 par mot au lieu de 0 fr. 36 ; avec la Russie, 0 fr. 35 par mot au lieu de 0 fr. 40 ; avec la Crète, 0 fr. 45 par mot au lieu de 0 fr. 485 ; avec la Grèce, 0 fr. 50 par mot au lieu de 0 fr. 535.

*
* *

Une voyante téléphonique.

Le *Journal des Postes* nous en apprend une bien bonne.

Plusieurs prophétesses, et non des moins réputées, avaient prédit que le bureau central téléphonique de Gutenberg s'effondrerait le 15 septembre.

Les demoiselles du téléphone, très alarmées, avaient cru que ces sinistres prédictions se réaliseraient ; il leur sembla même entendre des pierres se décrocher et tomber avec un bruit sourd. Vaines alarmes, car les bruits sinistres provenaient des chantiers du voisinage.

Quoi qu'il en soit, plus de 150 d'entre elles jugèrent prudent de ne pas prendre leur service pour éviter la catastrophe.

Heureusement nos voyan'es avaient mal vu, car les restes du bureau de Gutenberg sont encore debout.

*
* *

Justice et apaisement.

M. Millerand a réglé la question des 300 francs d'indemnité dite de repas, dont certaines employées du téléphone se plaignaient d'avoir été frustrées.

On sait que cette indemnité avait été retirée aux téléphonistes affectées aux travaux de comptabilité.

M. Millerand a décidé que les téléphonistes entrées aux écritures avant le 1^{er} janvier 1909, toucheraient, comme leurs collègues des appareils, l'indemnité de repas ; celles entrées après cette date la toucheront jusqu'au 1^{er} septembre prochain ; enfin celles entrées après le 1^{er} septembre ne toucheront aucune indemnité.

NOUVELLES INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES

De Paris .

par M. H.-E.-R. André

(Suite) (1)

Circuit simplifié de deux abonnés mis en communication (fig. 2.)

« Le circuit simplifié de deux abonnés mis en communication par une paire de cordons d'un groupe de départ du bureau à batterie centrale intégrale est schématiquement représenté sur la figure 2. Les deux postes d'abonnés A et A' sont représentés avec leurs récepteurs décrochés, c'est-à-dire avec le circuit de la batterie centrale B fermé au travers des transmetteurs a et a' de ces postes et des relais de supervision b et b' qui leur correspondent au bureau central, de sorte qu'il est aisé de constater que, pendant toute la durée de la conversation des deux abonnés A et A', les deux lampes de supervision c et c' resteront éteintes, puisqu'elles sont shuntées par leurs

bobines de 40 ohms tant que les relais b et b' restent excités.

« Une première constatation est que, pendant cette période de la conversation, un abonné peut toujours rappeler l'attention de l'opératrice du bureau central, puisqu'il lui suffit d'abaisser et de relever à diverses reprises le crochet commutateur d de son poste pour allumer et éteindre dans la même cadence la lampe de supervision qui lui correspond. Il est évident que la cadence des mouvements imprimés ainsi au crochet commutateur d ne doit pas être trop rapide, afin de donner aux relais de supervision b le temps d'obéir à ces alternatives d'établissement et de rupture du courant, et afin également de ne pas donner à la lampe des éclats trop rapides. Une cadence d'environ 50 à 60 à la minute serait une bonne moyenne à observer.

« Il est donc démontré que, même pendant la durée de la conversation, l'abonné reste en relation de service constante avec son opératrice, et réciproquement, cette dernière, par la simple constatation de l'allumage ou de l'extinction de la lampe de supervision, peut à tout instant se rendre compte si l'abonné a son récepteur décroché ou accroché, ce qui revient à dire qu'elle peut juger si oui ou non l'abonné est présent ou non à son poste, puisqu'il est imposé que le récepteur doit être raccroché dès que l'abonné a terminé sa communication. Il est donc de toute évidence que l'allumage simultané des deux lampes c et c' signifie d'une façon certaine que la communication doit être rompue.

« L'examen de la figure 2 permet de se rendre un compte exact de la façon dont se propagent les ondes téléphoniques entre les deux postes d'abonnés A et A'. En supposant que l'abonné A' parle pendant que l'abonné A écoute, on peut envisager les trois cas suivants :

« 1^o A l'état de repos du microphone, la ligne L est parcourue par un courant continu suivant la flèche zéro ;

« 2^o La membrane du microphone a', sous l'impulsion de la voix, se déplace dans le sens de la flèche 1, produisant ainsi une augmentation de résistance du microphone et, par conséquent, une augmentation de la différence de potentiel aux bornes de ce microphone ;

« 3^o La membrane a', sous l'impulsion de la voix, se déplace dans le sens de la flèche 2, produisant ainsi une diminution de résistance du microphone et, par conséquent, une diminution de potentiel aux bornes du microphone.

« Une augmentation de potentiel aux bornes du microphone a pour effet d'augmenter dans la même proportion la charge du condensateur e placé en shunt sur ce microphone. Le courant de charge du condensateur e parcourt l'enroulement secondaire de 26 ohms de la bobine d'induction f' suivant la flèche 3, ce qui provoque par induction un courant suivant la flèche 4 dans le circuit primaire de 17 ohms. Ce dernier courant induit s'ajoute à l'effet produit par l'augmentation de résistance du microphone, pour diminuer

(1) Voir le *Bulletin* de juillet et août. — Reproduction autorisée par la Société Internationale des Electriciens, pour qui a été faite cette conférence.

l'intensité du courant qui venait suivant la flèche 0 dans la ligne extérieure L' et dans les deux enroulements de 23 ohms correspondants n°s 1 et 2 du translateur C . La diminution du courant suivant la flèche zéro et le courant suivant la flèche 4 ajoutent leurs effets pour induire dans les deux enroulements 3 et 4 du translateur C un courant suivant la flèche 5. Ce dernier courant trouve un passage par l'enroulement primaire de 17 ohms de la bobine d'induction f et par le microphone a du poste A . Une très minime partie de ce courant trouve un passage suivant

7 ; mais, comme il a déjà été dit, le courant dérivé 6 est tout à fait négligeable, et d'autant plus négligeable que la résistance du microphone a est plus faible au repos. Comme il sera expliqué plus loin, cette résistance au repos du microphone est d'environ 50 ohms pour le microphone Solid back, type généralement employé.

« Au poste A' , le déplacement du diaphragme du microphone a' suivant la flèche 2 produit une diminution de potentiel aux bornes du microphone a' , ce qui a pour effet de diminuer dans la même proportion la charge du condensateur e'

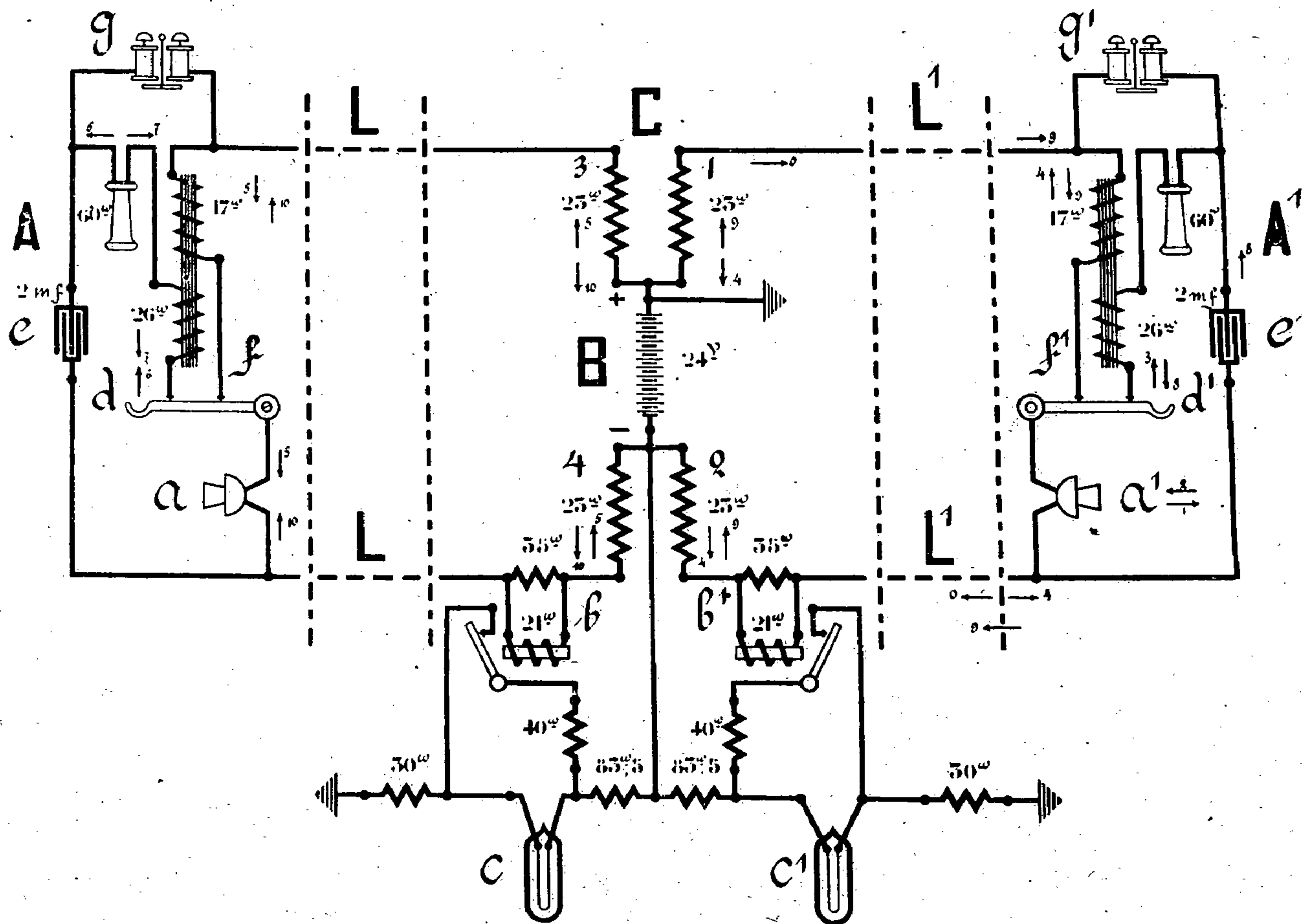


Fig. 2

la flèche 6 par le circuit secondaire de 26 ohms, par le récepteur et le condensateur e de ce poste ainsi que par la sonnerie magnétique g de 1.000 ohms ; mais ces circuits ont une self et une résistance beaucoup plus élevées, desorte qu'on peut ne pas en tenir compte et négliger entièrement cette dérivation.

« Le courant suivant la flèche 5 dans l'enroulement primaire de 17 ohms de la bobine f induit un courant suivant la flèche 7 dans l'enroulement secondaire de cette bobine. Il est à remarquer que le courant dérivé suivant la flèche 6 contrarie celui du courant induit suivant la flèche

dont le courant de décharge suivant la flèche 8 induit dans le circuit primaire un courant suivant la flèche 9 qui s'ajoute à l'effet d'augmentation du courant suivant la flèche zéro dans la ligne L' et les enroulements 1 et 2 du translateur C . Il en résulte la production, dans les deux autres enroulements 3 et 4 du translateur C , d'un courant induit suivant la flèche 10, parcourant l'enroulement primaire de 17 ohms de la bobine d'induction f du poste A , ce qui induit un courant suivant la flèche 6 dans l'enroulement secondaire de 26 ohms de cette bobine. Ce courant 6 actionne le récepteur du poste A . Il est à

remarquer qu'un courant inverse dérivé suivant la flèche 7 peut, dans ce cas, également être négligé.

« L'étude de la figure 2 permet d'arriver aux conclusions suivantes :

« 1° Lors de la transmission de la parole, les effets du transmetteur et de la bobine d'induction du poste s'ajoutent pour augmenter l'influence des variations de courant dans les enroulements du translateur C. Cette circonstance est tout à fait favorable à l'emploi des postes à batterie centrale intégrale, puisqu'elle permet d'augmenter, dans une large mesure, l'efficacité de la transmission de ces postes, même sur des lignes très longues pouvant atteindre jusqu'à 500 ohms de résistance. Pour obtenir cet avantage, il faut que les enroulements de la bobine d'induction soient bien établis.

« 2° La présence des relais de supervision dans le circuit de conversation n'offre aucun inconvénient, à cause des shunts de 35 ohms dépourvus de self qui n'opposent aucune résistance au passage des ondes téléphoniques.

« 3° Plus les variations de résistance du microphone a du poste de l'abonné sont grandes par rapport à la résistance de la ligne, plus les variations de courant sont importantes. Ceci implique la nécessité d'avoir un microphone à très grandes variations de résistance. Le microphone Solid back, généralement usité, varie en moyenne d'environ 50 ohms en plus et d'environ 50 ohms en moins. Comme, d'un autre côté, à la réception, la résistance du microphone au repos doit être la plus faible possible afin de réduire au minimum les dérivations de courants nuisibles, il en résulte que la résistance au repos de ce microphone ne devrait pas dépasser la plus grande variation en moins produite par le déplacement de la membrane sous l'impulsion de la voix. Dans le cas du Solid back, la résistance au repos est d'environ 50 ohms. Le Solid back répond donc aux conditions les plus favorables de la transmission en batterie centrale intégrale.

« 4° Le condensateur e placé en shunt sur le microphone a du poste A joue le rôle d'une pile primaire dont les charges et décharges successives en passant par la bobine d'induction f ajoutent leurs effets à ceux produits directement et indépendamment par le microphone sur le circuit extérieur L. Le condensateur e joue le rôle d'une pile locale dont les effets sont proportionnés à sa capacité. En pratique, on a fixé cette capacité à 2 microfarads environ. Une augmentation de la capacité des condensateurs e, lorsque la ligne est très résistante, tendrait à compenser l'effet nuisible de la résistance de la ligne.

« 5° Grâce aux quatre enroulements du translateur C, au centre desquels se trouve la batterie centrale B, le courant qui alimente chacun des circuits L et L' est absolument indépendant, c'est-à-dire que la résistance d'une ligne n'influe pas sur le débit d'une autre ligne avec laquelle elle est mise en communication par l'intermédiaire du translateur C.

« 6° Les quatre enroulements du translateur C étant équivalents, la transmission s'opère aussi bien dans un sens que dans l'autre et avec un rendement égal.

« 7° Il importe, pour que la transmission soit bonne, que les lignes extérieures L et L' soient très bien isolées. Le manque d'isolement des lignes pourrait compromettre également le fonctionnement des relais de supervision. Un isolement d'environ 100.000 ohms pour les lignes extérieures suffit amplement dans la pratique courante pour assurer un très bon fonctionnement du système.

« 8° Lorsqu'un abonné oublie de raccrocher son récepteur, c'est-à-dire lorsque son transmetteur et l'enroulement primaire de sa bobine d'induction restent placés en shunt sur la ligne extérieure, il est néanmoins possible à l'opératrice du bureau central de rappeler l'attention de cet abonné et de lui signifier qu'il doit raccrocher son récepteur. A cet effet, elle envoie sur la ligne une succession très rapide de courants, soit environ 400 à 800 pulsations à la seconde, dont l'effet est de produire dans le circuit secondaire de cette bobine f des courants induits qui agissent sur la membrane du récepteur de l'abonné et lui font produire un son très aigu suffisamment élevé pour attirer son attention et l'inciter ainsi à raccrocher son récepteur.

« 9° Les postes à batterie centrale intégrale comparés aux postes de l'ancien système sont beaucoup plus simples, plus robustes et plus faciles à installer, puisqu'il suffit de les raccorder aux deux fils de la ligne. Ces postes ne sont pas, comme dans l'ancien système, encombrés de piles primaires pour le microphone, ni de magnétos pour assurer l'appel.

« 10° Au point de vue de la protection contre les courants forts, les postes à batterie centrale offrent une sécurité beaucoup plus grande que les anciens postes. En effet, pendant toute la durée du repos de ces postes, la ligne extérieure est placée en série avec le condensateur, qui est un appareil beaucoup plus robuste que la sonnerie qui restait anciennement seule en série avec la ligne. Pendant que le récepteur est décroché au poste à batterie centrale intégrale, la ligne est shuntée par le transmetteur Solid back et le circuit primaire de la bobine d'induction, tandis que pour les anciens postes la ligne se trouvait shuntée par le récepteur et le circuit secondaire de la bobine d'induction. Ce dernier shunt est beaucoup plus fragile, de sorte que dans les deux cas l'avantage de la protection est en faveur du poste à batterie centrale intégrale. C'est grâce à cet avantage qu'en Amérique, il a été possible de simplifier les anciens appareils de protection en supprimant les bobines thermiques. Les appareils de protection nouveaux pour les postes d'abonnés à batterie centrale intégrale ne comprennent que des fusibles et des parafoudres à charbon.

« 11° En Amérique, les protecteurs à l'entrée des lignes au bureau central comprennent des bobines thermiques, des parafoudres et des fusibles. Il est à noter que les bobines thermiques

doivent être construites pour supporter sans inconvénient le passage du courant de la batterie centrale, quelle que soit la résistance extérieure de la ligne.

(A suivre).

A travers la Presse

Le service de nuit et les revendications du personnel

Du *Siècle* :

Nous croyons savoir que M. Millerand se préoccupe sérieusement des plaintes réitérées des dames téléphonistes parisiennes, au sujet des dernières mesures prises par M. Simyan avant son départ. Voici, à ce sujet, les renseignements que nous avons recueillis auprès des intéressées :

« Depuis longtemps l'effectif du personnel est réduit à sa plus simple expression. M. Simyan avait promis la nomination de 500 téléphonistes au cours de la dernière grève, mais, comme toujours, il ne tint pas parole, et l'organisation du nouveau service oblige les téléphonistes hommes à assurer : 1° le service journalier de leurs compagnes ; 2° le service des deux groupes, matin et soir ; 3° le service d'un groupe et demi dans la journée, soit, au total, 135 abonnés à servir.

« L'effectif du personnel a été réduit considérablement.

« L'année dernière, le Parlement a voté 650.000 francs pour le service de nuit. Au lieu d'en faire bénéficier les surnuméraires, qui ne cherchent qu'à augmenter leur maigre salaire, l'administration oblige les femmes à faire du service de nuit, de 9 à 10 heures du soir, sans aucune rétribution...

« Nous réclamons la séparation du service de jour et du service de nuit, le premier étant confié aux femmes, le second aux hommes ; la restitution aux femmes des emplois dont elles sont injustement privées ; la cessation du service à 9 heures du soir, au lieu de 10 heures. »

Un haut fonctionnaire de Gutenberg nous a fait à ce sujet les déclarations suivantes :

« Les agents du service téléphonique de nuit sont divisés en deux brigades : ils arrivent à 9 heures du soir et restent jusqu'au lendemain matin 7 heures ; il y a deux brigades d'agents de service ; tous les deux jours, ils se remplacent la nuit ; le jour où ils sont de service de nuit, ils ne font qu'une vacation de 4 heures le jour.

« Le service de jour se fait à tour de rôle, et comprend 32 agents ; une brigade de 8 agents vient de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures ; la deuxième brigade en congé est dispensée du service ; lorsque les agents ont terminé leur garde, ils sont libres jusqu'au lendemain matin ou après-midi, selon les heures de tableau de service.

« En somme, tout fonctionne normalement et le service n'en souffre pas. Il est certain qu'une ré-

organisation peut apporter quelques améliorations, mais pour l'instant, nous ne savons rien, nous attendons des ordres... »

HENRI DADOUNE.

*
* *

L'*Idéal-Journal* industriel et commercial nous annonce qu'il va s'intéresser à la cause des abonnés au téléphone. Tous nos remerciements à notre confrère, si apprécié dans le monde du commerce et de l'industrie.

LES METHODES INDUSTRIELLES

POUR

le développement systématique

du Téléphone.

(Suite et fin) [1].

TABLEAU I

(Servant à montrer comment classer les différents immeubles, etc., de la ville).

CLASSE A. : *Affaires*. — Grands Magasins. Maisons de Commerce. Fabriques et bureaux importants.

Maisons particulières. — La classe aisée, des loyers de (mettons 1.500 francs et au-dessus).

CLASSE B : *Affaires*. — Les Magasins. Maisons de commerce. Fabriques et bureaux de moindre importance.

Maisons particulières. — Les bonnes villas, d'un loyer annuel de — mettons 1.000 à 1.500 francs.

CLASSE C : *Affaires*. — Tous les petits commerces

Maisons particulières. — Les petites villas, d'un loyer annuel de — mettons 625 fr. à 1.000 francs.

Nota. — Il serait bon de désigner les immeubles importants, tels que les grands hôtels, les maisons de commerce importantes et en général toutes les industries occupant de vastes locaux, sous la rubrique « Classe A A » en vue de nouvelles lignes particulières. Puis il faut faire un plan de la ville

(1) Voir le *Bulletin* d'août.

et marquer ce plan avec les lettres du Code se rapportant au tableau n° I, et avec un chiffre indiquant le nombre des maisons de commerce, bureaux, maisons particulières, etc.

Pour ce travail, les chiffres simples sont préférables et il faut aussi avoir soin que les unités ne dépassent pas une limite raisonnable.

Avant d'indiquer sur le « plan du développement » toutes les particularités mentionnées plus haut, il est bon de faire un nouveau tableau (tableau n° II) sur le même modèle que le tableau n° I, qui démontrera ce que l'on peut appeler « l'expectative téléphonique » des différentes classes du réseau.

TABLEAU II

(Pourcentage des Maisons de commerce, c'est-à-dire « Affaires » et des « Maisons particulières ». Proportion probable d'abonnés.)

CLASSE A : Affaires. — 100 pour cent.

Maisons particulières. — 90 pour cent.

CLASSE B : Affaires. — 100 pour cent.

Maisons particulières. — 70 pour cent.

CLASSE C : Affaires. — 20 pour cent.

Maisons particulières. — 13 pour cent.

Supposons que notre étude comprenne une période de huit années, la question à résoudre est celle-ci : étant donné le tarif probable, sur quel pourcentage de chaque classe pouvons-nous compter comme abonnés téléphoniques ?

Le tableau qui résoudra cette question doit être établi de façon à s'adapter aux circonstances locales : celui que nous donnons n'est qu'un modèle destiné à donner une idée du développement téléphonique probable dans une grande ville importante et prospère pendant une période de huit années.

En rassemblant tous les faits fournis par l'enquête et en se servant du tableau n° II, on arrive à remplir le tableau « développement ».

On doit donc avoir maintenant un tableau donnant les « postes » existant actuellement, la classe et le nombre total des abonnés (non des postes) sur lequel on peut compter ainsi que leur emplacement.

Un nouveau tableau est nécessaire pour

établir le nombre de « lignes » probables.

Nous donnons ci-dessous le modèle d'un tableau (tableau n° III), que nous supposons devoir s'adapter à une étude téléphonique de huit années dans une grande ville.

Ce tableau doit servir à convertir le nombre probable des abonnés (non des postes) que nous venons de calculer en « lignes téléphoniques ».

TABLEAU III

(Pourcentage des abonnés. Nombre de lignes).

CLASSE A : Affaires. — 110 pour cent à 120 pour cent.

Maisons particulières. — 100 pour cent.

CLASSE B : Affaires. — 100 pour cent.

Maisons particulières. — 90 pour cent.

CLASSE C : Affaires. — 50 pour cent.

Maisons particulières. — 60 pour cent.

Nota. — Il faut avoir soin, suivant les circonstances, d'établir un pourcentage spécial pour la classe A. A. qui représente les postes particuliers.

Jusqu'ici nous nous sommes efforcés d'indiquer dans ses grandes lignes une méthode d'après laquelle on peut évaluer le développement des lignes durant un nombre d'années spécifié d'avance. Mais les questions « densité » et « emplacement des lignes » restent encore à résoudre.

Pour évaluer le degré d'extension que prend un réseau téléphonique, on peut procéder de la manière suivante :

Le tableau des abonnés existant actuellement donne le nombre des lignes actuelles, et le développement calculé d'après ce tableau donne le total des lignes qui existeront à la fin de notre période d'étude, soit huit années. Nous avons ainsi deux séries de chiffres, et au moyen de la table d'augmentation géométrique, nous trouvons un chiffre qui, employé comme multiple, servira à convertir le nombre des lignes actuelles en lignes « ultimes ».

Le chiffre du pourcentage représente l'augmentation ou développement sur lequel nous devons compter chaque année pour arriver au développement définitif à la fin de nos huit années. Il est certain (et ceci est chose reconnue) que ce pourcentage de développement peut très bien ne pas correspondre au

pour cent du développement des dernières années, mais il nous semble que nous sommes plus près de la vérité en établissant le pour cent des différentes classes qui probablement deviendront des abonnés téléphoniques, qu'en assurant simplement qu'un certain pour cent d'extension ou de développement général est à prévoir.

Le pourcentage ainsi obtenu de la population peut aussi servir à vérifier les chiffres réalisés par la méthode que nous indiquons. Cette méthode de travail nous paraît de beaucoup supérieure à celles en vogue actuellement, et ceci étant le cas, il nous reste à établir une certaine densité pour chacune des différentes classes, pour arriver à fixer le développement final.

De plus, notre méthode paraît préférable en ceci, qu'elle ne se borne pas, comme les autres méthodes, à évaluer le développement général d'un réseau téléphonique d'après le total de la population ; ceci est toujours une erreur, car le calcul du développement étant basé sur un même multiple, s'applique également à toutes les surfaces et à toutes les classes de la population. Cette manière de procéder nous paraît maladroite et peu apte à assurer l'exactitude et la précision nécessaires aux études de développement, ce développement n'étant presque jamais égal, même dans un espace restreint.

Après avoir trouvé le pourcentage annuel qui transformera le nombre des lignes actuelles en lignes « ultimes », il est intéressant de noter que nous pouvons, si nous le voulons, fixer différents degrés de développement pour les différentes années, sans pour cela changer le chiffre du développement que nous avons calculé devoir exister à la fin de la période comprise dans notre étude.

La question du développement des « postes » ne semble pas avoir grande importance, car excepté dans le cas des lignes particulières, elle n'affecte pas directement le développement du réseau. Néanmoins, étant donné le nombre de « lignes », on peut calculer presque exactement quel sera le nombre total des postes.

Pour terminer, nous faisons observer que les tableaux et les plans représentant le développement d'un réseau téléphonique dans un temps déterminé, constituent un indica-

leur parfait ou plutôt un guide d'une énorme valeur pour le service des nouveaux contrats, qu'ils renseignent instantanément sur les endroits les plus favorables au développement ; et le coût de ces tableaux est certainement bien vite récupéré.

(Traduit du National Telephone Journal.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire. — 1^{re} classe, 86 francs ; 2^e classe, 63 francs. — Durée : 30 jours avec faculté de prolongation. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e itinéraire. — 1^{re} classe, 54 francs ; 2^e classe, 41 francs. — Durée : 15 jours sans faculté de prolongation. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Billet d'Aller et Retour individuels et de famille pour les stations thermales et estivales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Pierrefitte-Nestalas (Cauterets, Luz-St-Sauveur), Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Ax-les-Thermes, Axat (Aude), Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc...

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année et à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et estivales du Midi :

1^{re} Des billets d'aller et retour individuels avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^{me} et 3^{me} classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2^e Des billets de famille de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes, comportant une réduction de 20 à 40 % suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour dits d'arrière-saison pour familles, 2^e et 3^e classes, pour toutes les stations thermales desservies par le réseau P.-L.-M. — Valables 33 jours avec faculté de prolongation délivrée du 1^{er} septembre au 15 octobre, aux familles composées d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Prix : La première personne paie le tarif général, la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la troisième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0. — Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

Train express de nuit pour Evian

mis en marche depuis le 10 juillet.

Ce train part de Paris à 9 heures du soir et arrive à Evian à 8 heures du matin. Il est composé de voitures de 1^{re} et 2^e classes à intercirculation et de nouvelles voitures de luxe qui comportent deux compartiments pourvus d'un aménagement particulièrement confortable et élégant.

CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES

Avance d'argent pour construire
jusqu'à 75 0|0 de la valeur totale.

Maurice Teyssède

2, rue Félix-Ziem, 2 (Angle rue Damémont).

TELEPHONE
591-92

PARIS (18^e).

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
de 2 à 5 heures.

Vente, Achat et Gérance d'Immeubles.

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES
Successions et toutes Garanties.

CONSTITUTION DE RENTES VIAGÈRES

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

AVANCES DE LOYERS AUX PROPRIÉTAIRES

N'ARRACHEZ PLUS VOS DENTS

Plus de souffrances, plus de mal, guérison immédiate et définitive, sans brûlure, même pour ceux qui sont affligés de ne pouvoir manger que d'un côté. Avec

LA PASCALINE

vous conserverez pour toujours les dents que la nature vous a données. Guérit également la névralgie et les abcès, fait repousser les chairs aux dentures déchaussées. Fournisseur de plusieurs médecins et de la Pharmacie Centrale de France.

Se trouve dans toutes les bonnes Pharmacies.

Le flacon : 1 fr 50, Etranger, 2 fr., envoyé franco contre mandat, M. SERRA, 28, rue de l'Alouette, Saint-Mandé (Seine).

VENTE & ACHAT

Expertises gratuites

pour

les Vendeurs

IMMEUBLES

GILLET
& ROUX

Architectes

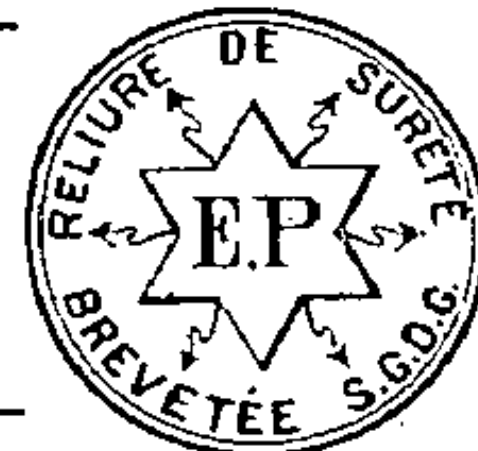
30, rue Chaptal, PARIS

Les Registres à Feuilles Mobiles

Sont aujourd'hui reconnus indispensables pour la bonne tenue des comptabilités

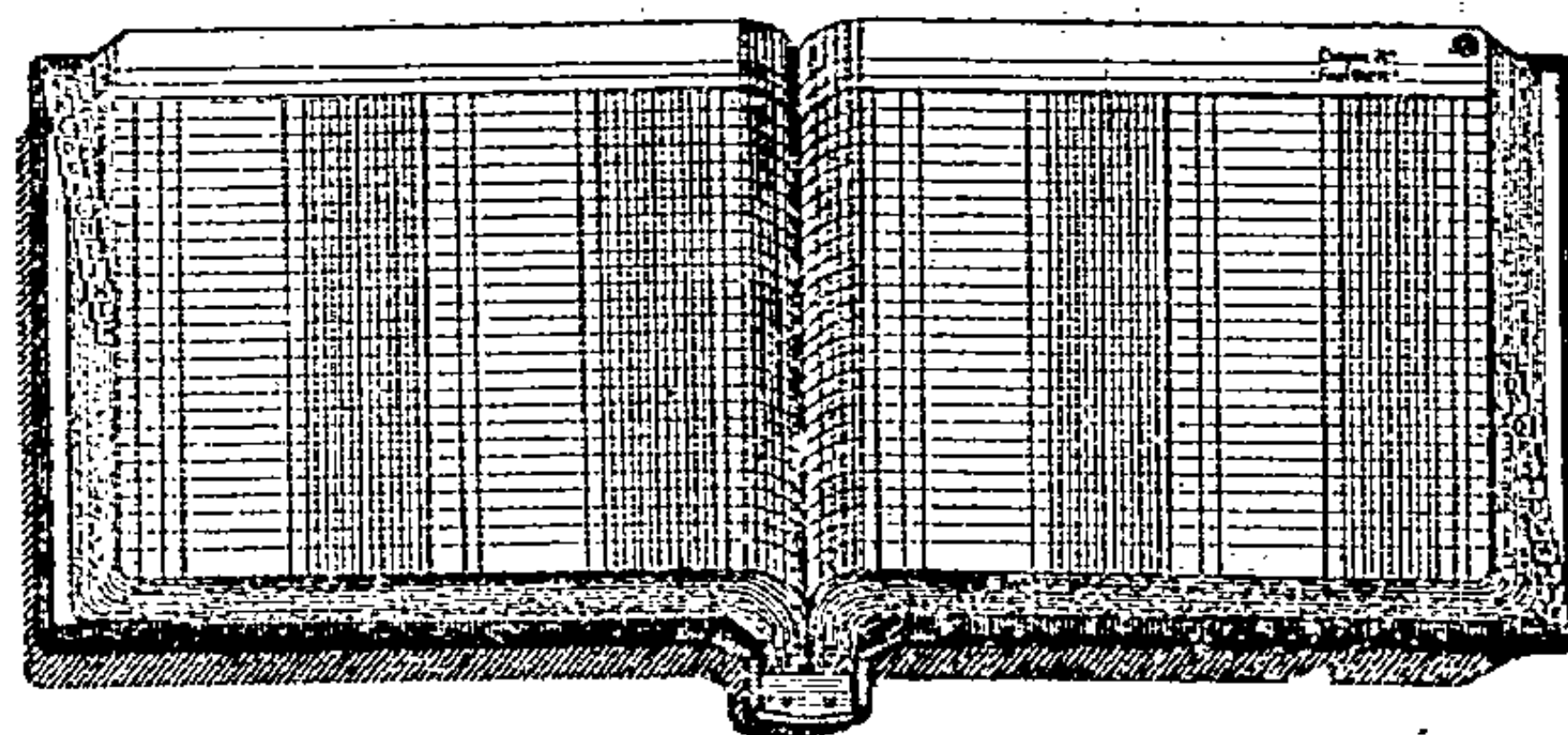
On peut les mettre en service à toute époque de l'année

Le système breveté
appartient à



adopté partout dès son
maximum d'avantages

Suppression des causes d'erreur
Economie de Travail : 50 0/0



Il est Simple, Robuste, Économique
Il s'établit en tous formats ou épaisseurs.
Il s'ouvre PARFAITEMENT A PLAT.

N'hésitez pas, demandez aujourd'hui même au fabricant :

E.-L. MORIN

52, Rue Croix-des-Petits-Champs. — PARIS

qui vous enverra franco sa brochure-tarif n° 2, lucidement éditée et vous soumettra les modèles, sans nul engagement de votre part.

Téléphone 140-24.

OPÉRA DENTAIRE

38, CHAUSSÉE D'ANTIN, PARIS (En face les Galeries Lafayette)

TEL.
322-93

ANESTHÉSIE LOCALE ET GÉNÉRALE

On parle le Russe, l'Espagnol et l'Allemand

PRIX MODÉRÉS

FAITS A L'AVANCE

TOUS LES TRAVAUX SONT GARANTIS SUR FACTURE

Télép. 134-71

MAISON DE CONFIANCE

A. RAGONEAUX, 82, rue de la Victoire

RENSEIGNEMENTS DIVERS

au moyen de surveillances quotidiennes
Paris — Province — Villes d'Eaux

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Renseignements intimes et particuliers, FRANCE, ÉTRANGER. Recherches dans l'intérêt des familles, de documents spéciaux pour procès civils et pour constatations officielles ou judiciaires. **DIVORCES et SEPARATIONS de CORPS. ENQUÊTES** pour projets de mariage, informations discrètes sur antécédents, moralité, santé, fortune des personnes sollicitées.

Le matin, de 9 h. à 10 h. ; le soir, de 4 h. à 5 heures.

Vous mangez mal !

Vos mets ne sont pas hygiéniques !

Vous souffrez de l'estomac !

Vos digestions sont pénibles !

POURQUOI ?

Parce que la combustion, soit du gaz, soit du charbon, soit de tout autre système que vous employez pour votre cuisine se fait sur les mets eux-mêmes.

ECRIVEZ-NOUS et demandez le

“ LE FOURGAS ”

qui est envoyé GRATIS.

Vous apprendrez comment préparer jusqu'à 6 plats différents en même temps, avec une seule flamme de gaz, un simple fourneau à charbon, par la concentration de l'air chaud ; sans surveillance, sans ennuis.

Si vous suivez les conseils indiqués dans la brochure, vous ne serez jamais plus malade.

ECRIVEZ-NOUS AUJOURD'HUI MÊME

GAZ OVEN COMPANY

RAYON 26.A. — BOURSE DE COMMERCE

Rue du Louvre, PARIS.

PHOTOGRAPHIE D'ART

F. de la ROCHE

69, rue Turbigo, PARIS (III^e). — Au rez-de-chaussée.

Métro : République, Temple, Arts-et-Métiers.

REPRODUCTIONS

AGRANDISSEMENTS

Pastels.

Aquarelles.

PORTRAITS
en tous genres.

CARTES
D'IDENTITÉ

MINIATURES

POUR

Broches, Épingles, Médallions.

Remise de 40 0/0 à MM. les Abonnés.

GLACIÈRES RÉFRIGÉRANTES

A. COUTURIER

72, 72 bis, Rue Philippe de Girard

PARIS 18.

TÉLÉPHONE 434-35

Entreprise de Menuiserie et Agencements — Glacières de tous systèmes. — Fabrique de modèles spéciaux sur demande.

GLACIÈRES

Pour Bouchers, Tripiers, Pâtisseries, Comestibles, Volailles, Restaurants, Poissons, etc., etc.

Catálogos, Devis et Renseignements par courrier.

HAMAMELINE-ROYA

Principe actif de l'**HAMAMELIS** Virginia retiré de la plante fraîche, est la plus active, la seule active des préparations d'**HAMAMELIS**.

Elle est incolore et possède un arôme caractéristique. On ne doit pas la confondre avec les Gouttes, Extraits, Teintures, Sirops, Elixirs d'Hamamelis, préparations colorées sans odeur propre et qui, fabriquées avec la plante desséchée, n'en contiennent pas le principe actif « l'Essence » et n'ont, pour ainsi dire, aucune propriété thérapeutique. Ses vertus curatives dans toutes les affections du système circulatoire sont extraordinaires ; aussi en constitue-t-elle le traitement médical rationnel.

Ce remède est le vasaconstricteur, le sédatif vasculaire, le décongestionnant par excellence. Il guérit rapidement et radicalement.

les **VARICES**

PHLEBITES

HEMORROIDES

HEMORRAGIES

FIBROMES

METRITES

CONGESTIONS de l'âge critique

ENFLURES des jambes, etc., etc.

Bien que très actif, il est inoffensif. Il se prend à la dose de 2 à 3 cuillerées à soupe par jour dans toutes les affections ci-dessus. Dans les *phlébites* on peut aussi l'employer en compresses recouvertes de taffetas chiffon.

Le flacon, 5 fr. (franco gare) ; les 6 flacons, 27 fr. contre mandat.

Pour plus amples renseignements demander notice

Pharmacie LACHARTRE, 41, rue de Rome, PARIS

PHÉNOL BOBŒUF

Unique désinfectant hygiénique. Le flacon, 1 fr. 50

LES DENTS POUR TOUS

Clinique Dentaire, Place de la Bastille.

(Angle du Boulevard Richard-Lenoir et du Boulevard Beaumarchais).

ABONNEMENTS DENTAIRES dont le prix est de 36 francs, donnent droit pendant un an, à partir de la date du versement, aux soins et à la pose de dents simples.

CONSULTATION GRATUITE. — PRIX LES PLUS BAS

Clinique ouverte de 7 h. du matin à 10 h. du soir. Toutes les fournitures pour l'entretien de la bouche et des dents.

H. BUSCAIL, A., Directeur-Chirurgien-Dentiste.

Diplômé Ecole Dentaire de Paris, Prix de Clinique, Diplômé Faculté Médecine de Paris.

TÉLÉPHONE 948-62

Portraits gravure

Robert Voss

Paris
Ascenseur.

40, rue des Mathurins
Lift.

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications Gratuites de Villas et Châteaux
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La PREMIÈRE et PLUS ANCIENNE MAISON
Fondée depuis 80 ans

Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40

(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 667-04

Envoi gratuit du journal *Le John Arthur*

COFFRES-FORTS D'OCCASION

SERRURES, CADENAS

OUVERTURES

RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

Entreprise Générale de Déménagements
pour la France et l'Étranger
par Wagons et Cadres capitonnés.

Bureau : 3, Boulevard de Clichy.

Téléphone 418-82.

Maison FORGET

9, rue des Poissonniers, Paris.

Garde-Meubles Public. Prix Exceptionnels.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de FONDS à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts : de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 ans à 5 ans,
3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France
et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX
GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de
fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE
COUPONS Français et Étrangers ; — MISE EN RÈGLE DE TITRES ;
— AVANCES SUR TITRES ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS
DE COMMERCE ; — GARDE DE TITRES ; — GARANTIE CONTRE LE
REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-VÉRIFICATION DES
TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France et l'Étran-
ger ; — LETTRES DE CRÉDIT ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ;
— CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, In-
cendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

89 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue ; 664 agences en Province ; 2 agences à l'Étranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street, et Saint-Sébastien (Espagne) ; cor-
respondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Correspondant en Belgique :

Société Française de Banque et de Dépôts,
BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 22, Place de Meir.

C. CHANSON

146, RUE DE RIVOLI, PARIS

INVENTEUR du TISSU A JOURS pour les VARICES,
supprimant la chaleur et les démangeaisons.

D'une CEINTURE perfectionnée maintenant l'abdomen sans
aucune gêne et combattant l'OBÉSITÉ.

Corsets de toilette et pour le redressement de la colonne
vertébrale.

Bras, Jambes artificiels avec les derniers perfectionnements.

Tous les genres de Bandages herniaires et les Appareils
d'hygiène : Douches, Injecteurs, Coussins, Alèzes, Urinaux, etc.

Envoi franco du catalogue illustré.

Téléphone 215-12.

61, boulevard St-Germain, 61

M^{ME} SOMMER

AVIS

aux MAÎTRES

807-77

SEUL

BUREAU

acceptant et faisant

accepter aux

Domestiques de

donner aux Maîtres

15 jours d'essai à la journée.

G^D BUREAU DE PLACEMENT
SPECIAL POUR SERVICE BOURGEOIS

Dégrèvements sur Contributions

Vérification gratuite des feuilles d'Impôts.

Service spécial d'Assurances « Incendie, Vie, Accidents »

E. LABEAUME

35, Rue Richer, PARIS

Bureaux ouverts de 9 à 5 heures.

TÉLÉPHONE 103-46

PRIME absolument gratuite OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TÉLÉPHONE : 322.85

ENCAISSEMENTS SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

9, Rue Christine, (6°)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
reçus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très Modérés

POLICE PRIVÉE

ANCIEN INSPECTEUR ATTACHÉ AU
CABINET DU PRÉFET DE POLICE

IMBERT

Ex-Inspecteur
des Recherches et de la SURETÉ
124, Rue de Rivoli, 124
de 2 à 6 heures ou écrire

RECHERCHES & ENQUÊTES
sur Divorces et avant Mariages

TOUS AUTRES CAS

Service spécial de déplacements
Surveillances privées

MISSIONS DE CONFIANCE
en tous pays

les meilleures et les plus hautes références
à la disposition des clients.

P.-F. JAUME

Inspecteur Principal au Service
de sûreté en retraite

Renseignements intimes

Missions France et Etranger (12^e année)
26, Rue Feydeau, Paris

A L'OZONATEUR 9, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.
Téléphone 124-66.

LAMPES (Système Dr. Rouleff) absorbant la fumée de tabac et toutes les mauvaises odeurs. — Prix de 6 fr. 50 à 20 fr.

CONCENTRÉS en divers Parfums pour un litre d'alcool. Prix : 6 fr. 50.

OZONATEUR Purificateur antiseptique de l'air ambiant. — PRIX : 6 à 9 francs.

OZONATINE Se méfier des contrefaçons. Prix du litre : 8 fr. Bidons de 1/2, 1, 2 et 5 litres.

Téléphone 819-03.

ASOL

Breveté S. G. D. G.

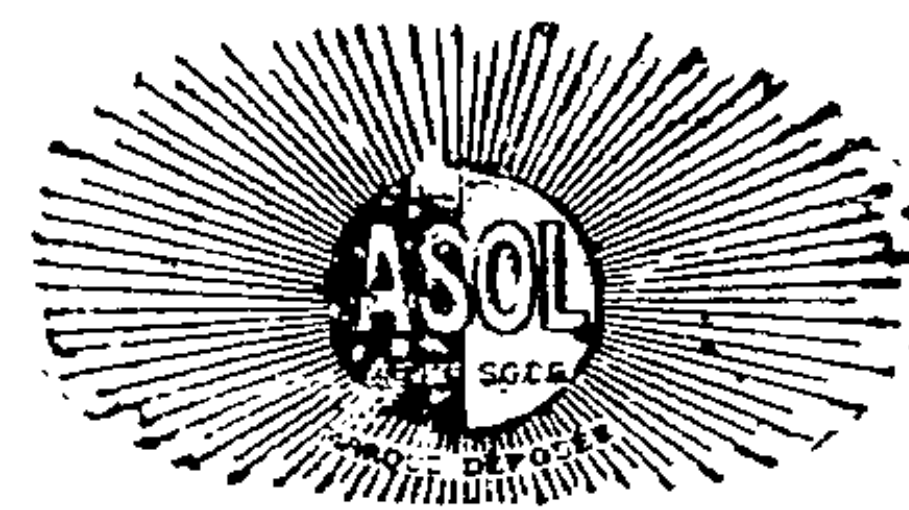
PROTECTION contre la CHALEUR DES RAYONS SOLAIRES

sur toutes Toitures : Vitrages, Zinc, Ardoises,
Tôle ondulée, etc.

BROCHURE EXPLICATIVE ET MILLIERS DE RÉFÉRENCES

chez M. DETOURBE, seul fabricant, 7, r. St-Séverin, PARIS

GRAND PRIX. — MILAN 1906



L'ASOL a été appliqué sur toute l'Exposition de Bordeaux 1907 (M. Tournaire, architecte).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES OUVRIERS FERBLANTIERIS RÉUNIS
en Commandite à Capital variable. — Minimum : 54,000 fr.

MENEVEAU & C^{IE}

15, rue des Trois Bornes, PARIS (XI^e)

COMPTEURS POUR LE GAZ.

Téléphone 937-82

Fournisseur de la Société du Gaz de Paris

Lanternes à gaz et réflecteurs; Fourneaux à gaz; Appareils pour le gaz;
Lanternes pour chemins de fer; Appareils à fabriquer le gaz (brevetés s. g. d.);
Fournisseurs des principales compagnies de chemins de fer et de la marine;
Articles de petite chaudronnerie pour automobiles; Cabines et accessoires
pour cinématographie; Réservoirs tôle et cuivre pour automobiles; Lanterne
d'agrandissement et de projection pour la photographie (brevetés s. g. d. g.)

PETITE BOURSE DE PARIS

FONDÉE EN 1882

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital: 400.000 fr.

Fractionnement des Opérations de
Bourse à terme, fermes et à primes.

HALL PUBLIC

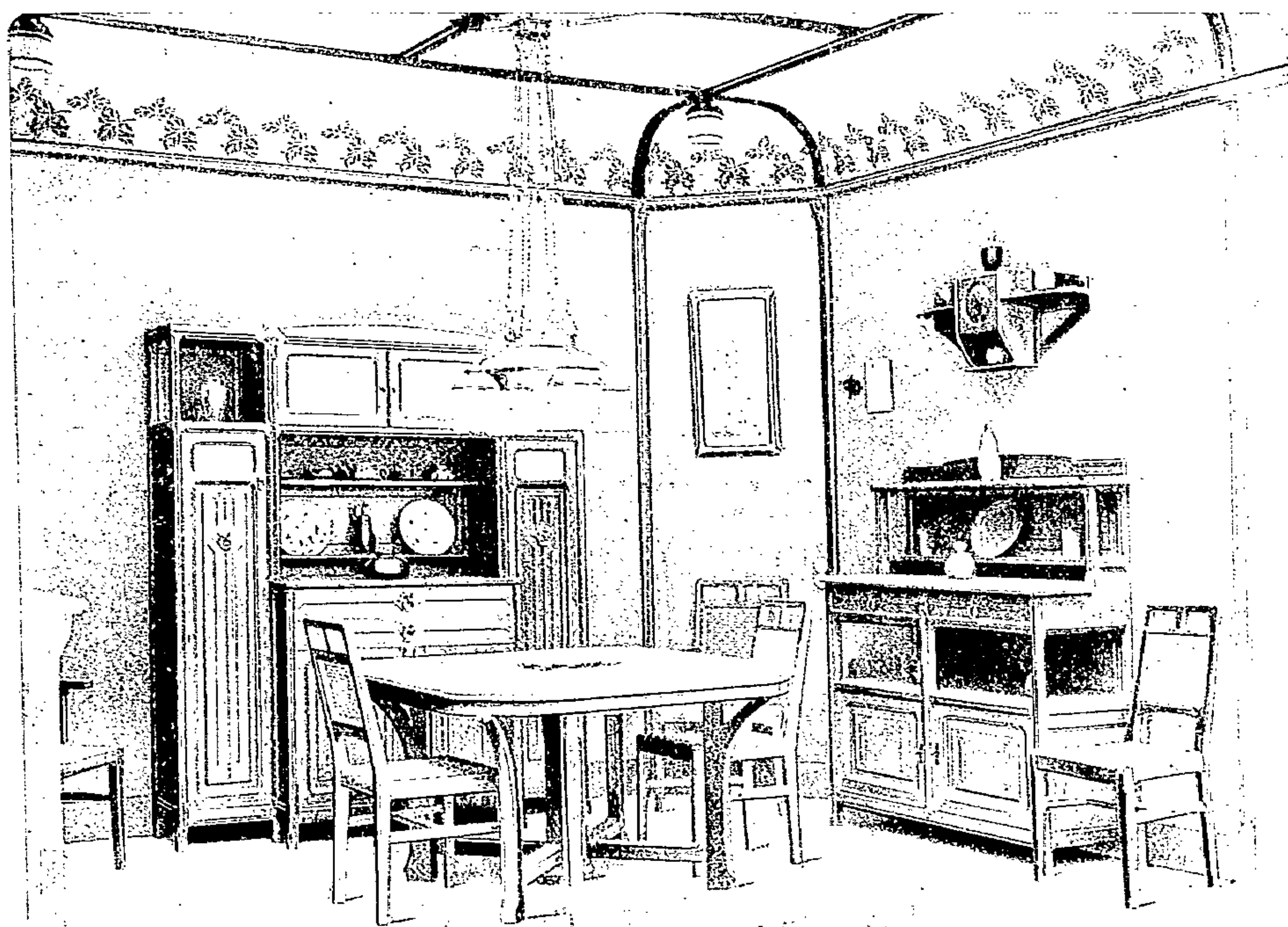
Vente et achat de titres au comptant.

Avances sur Titres. — Paiement de coupons.

Rue de Richelieu, 83 bis

TÉLÉPHONE : 103.63. — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : Zap-Paris

AMEUBLEMENT MODERNE



GALLERIE

DESSINATEUR-FABRICANT

2, Rue de la Roquette,

PARIS



Modèle déposé

1 Buffet, haut. 2 ^m 10, larg. 1 ^m 70	530	} 910
1 Table, 4 allonges dessus 1 ^m 25 sur 1 ^m 30	230	
6 Chaises canées. 25 fr. pièce	150	
1 Découpoir largeur 1 ^m 20 n° 1, avec marbre	230	
1 Étagère Pendule, largeur 0 ^m 80	90	



Salle à manger chêne, décorations roses cuivre ciselé.

Envoi du Catalogue sur demande.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Achat, Vente, Gérance

d'Immeubles et de Propriétés

Prêts hypothécaires en
1^{er}, 2^e, 3^e rangs à un
taux inférieur à
celui du Crédit
Foncier.

Avances sur
Successions ou
ventes.

Prêts sur Nues-
Propriétés et Usufruits.
Délégations de loyers,
rentes viagères.

Pour toutes Opérations Im-
mobilières, lire la Chronique Immo-
bilière des journaux la Patrie et la Presse.

Renseignements et conseils absolument
gratuits, soit de 9 à 10 h., soit de 4 à 6 h.
Téléphone 268-57

Cabinet Léon GAMOTOT
28, rue Montpensier, PARIS (Palais-Naplé).

Tél. 524-12

GRANDE

Tél. 524-12

PHARMACIE DE LA TERRASSE

35 & 37, rue de Levis et 25 rue de la Terrasse

PHARMACIE D'ORDONNANCES

PRIX LES PLUS RÉDUITS

Spécialités, Accessoires, Parfumerie à des prix
inconnus partout ailleurs.

Demandez le catalogue général.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907.

Hors Concours
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les
communes de
France.

CONSERVATION d'affiches
dans plus de
4.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris,
Province, Étranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par
rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Pro-
vince, Étranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Cata-
logues, Cartes d'échantillons, etc.

**Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous
bandes et enveloppes, etc.**

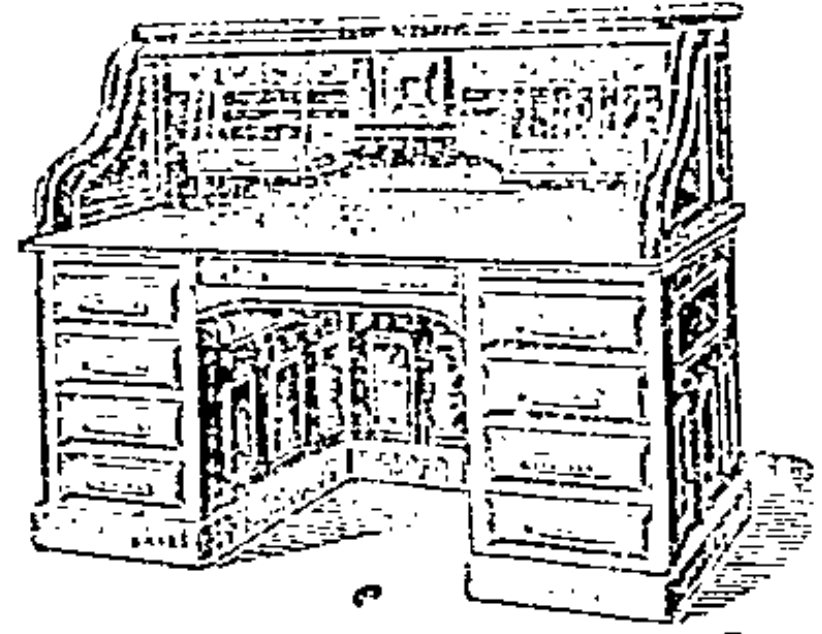
IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands
Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

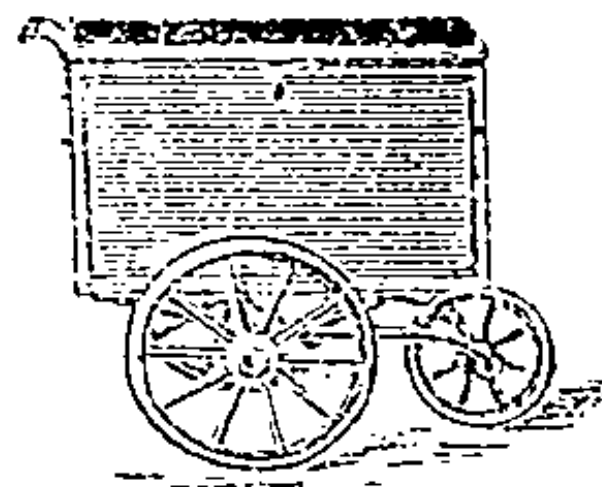
Catalogue franco sur demande.

BREVETS D'INVENTION
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS
Fondé en 1848
C. Chassevent, Ing. E.C.P.
11, Boulev. de Magenta, PARIS
Recherches et confection de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises
 Téléph. 430-31 — Adr. télégr. INVENTION-PARIS

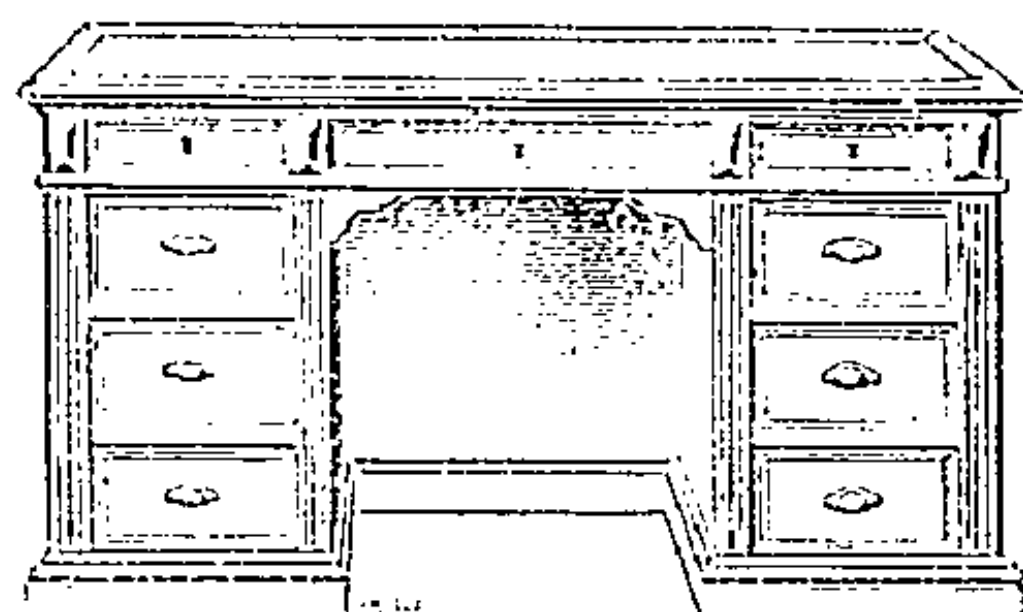
MEUBLES DE BUREAU
Standard
PARIS
 113, rue Réaumur
 GRAND PRIX. PARIS 1900



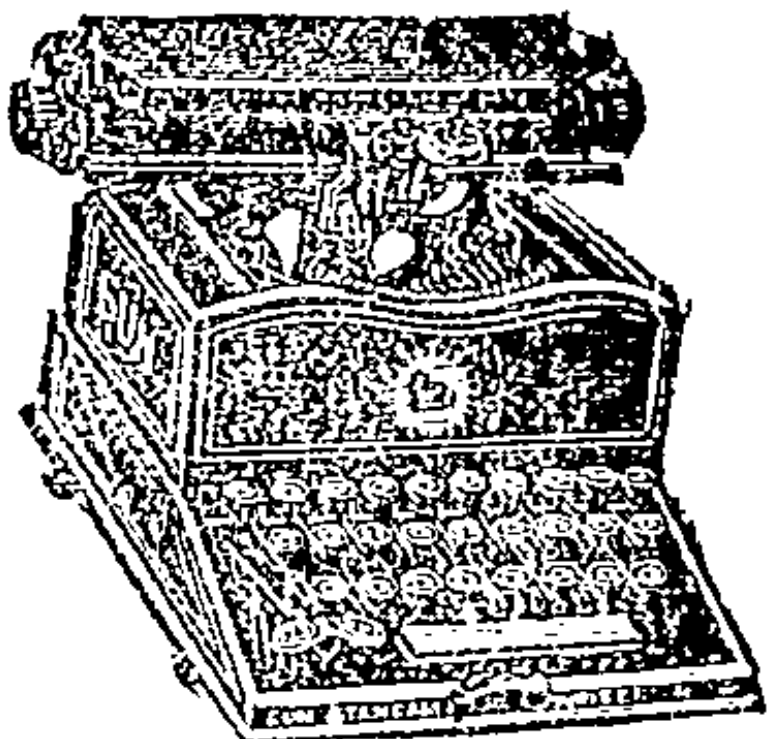
LE TRI BLOTTO
 LOCATION, ENTRETIEN
 RÉPARATIONS
 VENTE TÉLÉPHONE 270.96
 COMMISSION. EXPORTATION
 5, rue Charlot, PARIS



PARNOTTE
 75, Rue Beaubourg
 PARIS Téléphone 210-88
MEUBLES DE BUREAUX
 BUREAUX MINISTRE
 Chêne 162 fr.
 NOYER & ACAJOU
 Demander Catalogue.

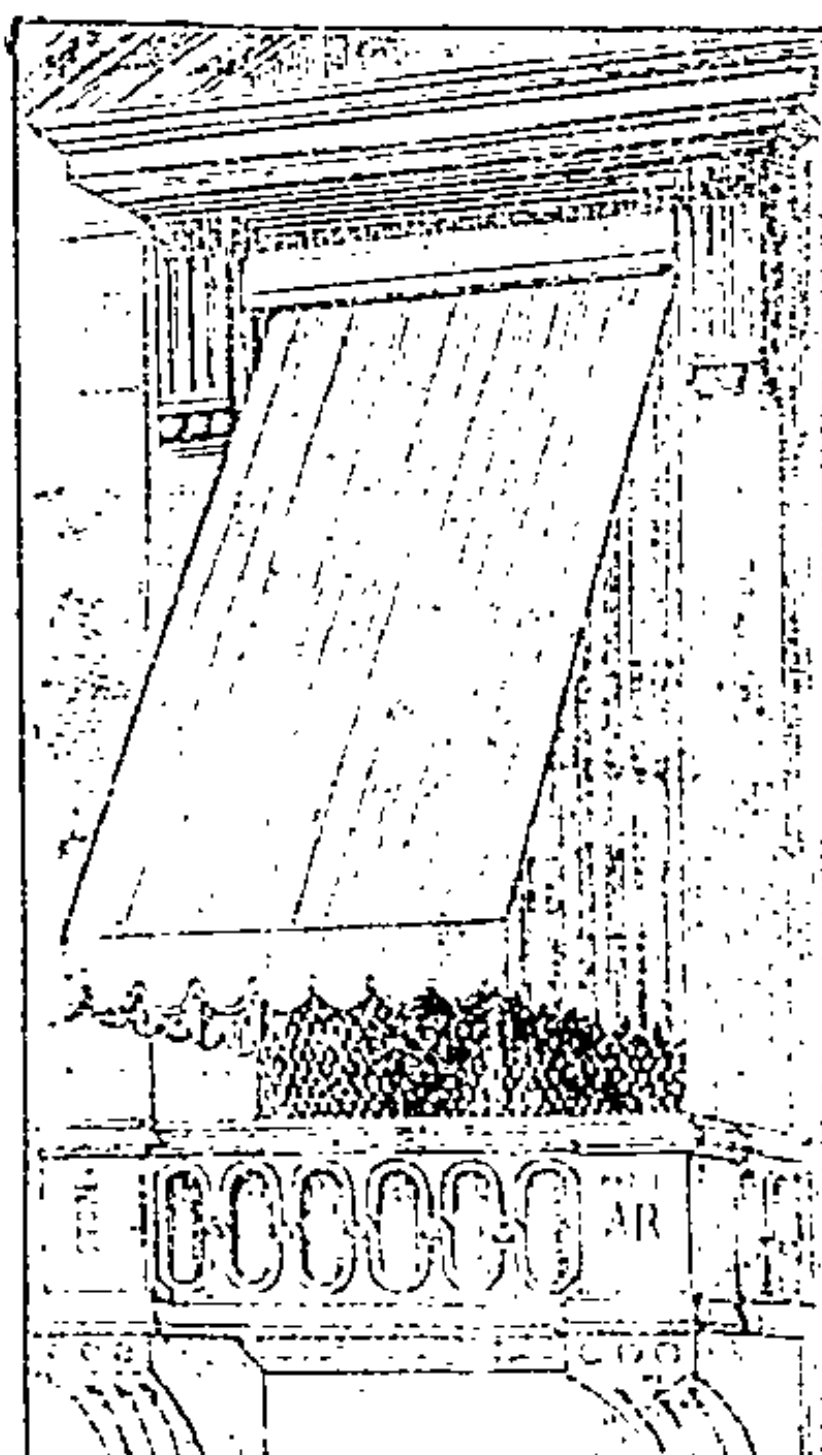


SUN Visible
 Par la netteté et précision de son écriture incomparable, la simplicité de son mécanisme et la modicité de son prix la "SUN" est unique au monde.
 Modèle 1909 ci-dessus n° 4, Frs 345
 Téléphone 297-90
 CATALOGUE A. B. FRANCO

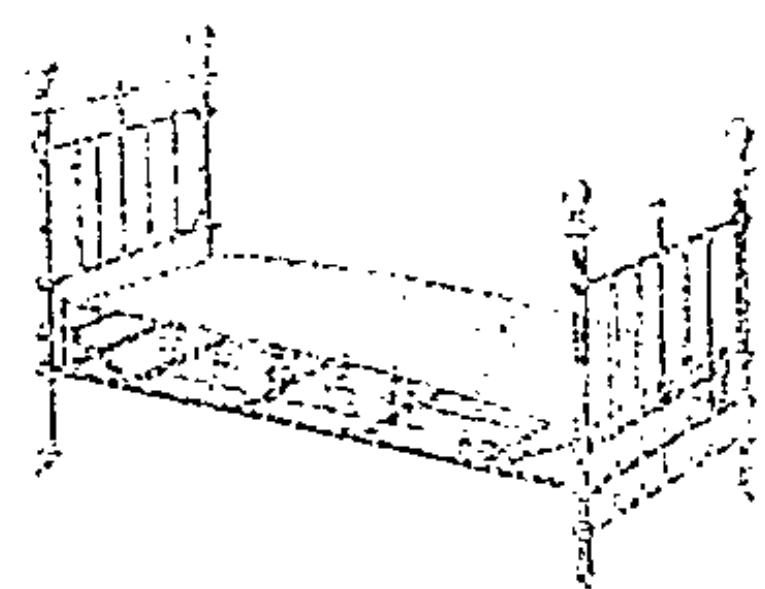


La C^{ie} ELAM'S
 8, Rue de Choiseul, PARIS

Fabrique de Stores
 Intérieurs et Extérieurs
 TOUS LES GENRES
A. RUELLE
 53, Rue des Petits Champs,
 PARIS
 TELEPHONE 236.74



AULIT SANS PAREIL
 27-29, boulevard Voltaire, PARIS
 TÉLÉPHONE 919-20
LITS ET SOMMIERS MÉTALLIQUES
MATELAS EN DUVET DE JAVA
 Catalogue envoyé FRANCO sur demande.
 Remise 5 % aux membres de l'Association



L'HYGIÈNE MODERNE
LAVABOS
 Salles de Bains
 BAIGNOIRE fonte émaillée net 100
 388bis Lavabo complet net . . 40
 Chauffe-bains, depuis 90
 Water-closet 8
 Catalogue Franco
 27-29
 Rue de Cotte PARIS

